



LOI ÉLECTORALE LES PROPOSITIONS DES PARTIS PRÉSENTÉES AU PRÉSIDENT

Page 3

LE JEUNE

N° 6918 MARDI 16 FÉVRIER 2021

INDÉPENDANT

www.jeune-independent.net

direction@jeune-independent.net

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

183 nouveaux cas
et 4 décès en 24 heures

Page 2

ELLES DEVRAIENT AVOIR LIEU EN JUIN L'OPTION DES LÉGISLATIVES ANTICIPÉES INCONTOURNABLE



Les élections législatives anticipées sont une option incontournable à en croire les dernières déclarations des personnalités politiques ayant pris langue avec le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. En l'absence d'éclaircissement de la part du locataire du palais d'El Mouradia, dont l'opinion publique attend une plus grande lisibilité dans ses intentions, ce sont les patrons des formations politiques qui font l'actualité.
Page 3

AU MOINS 335 MÉDICAMENTS EN RUPTURE

Les pharmaciens
montent au créneau

Page 2

EXPLOITATION DE L'OR À TAMANRASSET ET ILLIZI

1 200 emplois
directs à pourvoir

Page 4

ANIS RAHMANI :

«Je n'avais pas
l'intention d'attenter
à la vie privée du
colonel Smail»

Page 16

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19 À ANNABA

550 personnes du corps médical vaccinées

UN DEUXIÈME lot de vaccin Sputnik V est arrivé hier à Annaba pour continuer, dans un premier temps, la vaccination du personnel médical. Aucune information n'a été donnée sur le nombre de doses reçues. Plus de 550 personnes relevant du corps médical ont déjà été vaccinées. Jusque-là, les personnes ayant reçu les premières doses de vaccin près de quinze jours plus tôt, n'ont montré aucun effet secondaire et tout porte à croire que le vaccin Sputnik V opère à merveille. La campagne de vaccination à Annaba a été lancée le 2 février dernier depuis la polyclinique de Sidi Achour, en présence du wali d'Annaba, Djamel-Eddine Berimi, et du directeur de la santé et de la population, Mohamed Nacer Damèche. Le premier ayant reçu la première dose de vaccin Sputnik n'était autre que le Dr Djamel Belamri, un médecin estimé à Annaba. Il convient de signaler qu'Annaba a obtenu 1 000 doses de vaccin Sputnik V. Afin de mener dans de bonnes conditions la campagne de vaccination, la direction de la santé de la wilaya d'Annaba a invité les patients atteints de maladie chronique et les personnes âgées désirant se faire vacciner à prendre attache avec les structures sanitaires pour, éventuellement, s'inscrire sur des registres d'attente. Ces personnes seront convoquées à tour de rôle pour recevoir leur première dose de vaccin. Il existe 84 413 malades chroniques recensés à travers la wilaya d'Annaba. Concernant les personnes âgées, elles sont estimées à 6,1% de la population. Deux doses de vaccin sont prévues pour chaque personne, espacées de 21 jours. Selon la direction de la santé et de la population de la wilaya d'Annaba, toute personne vaccinée recevra un carnet de vaccination qui sera utile en cas de déplacements à l'étranger. A Annaba, il n'existe aucun malade atteint de la Covid-19 en réanimation et depuis plus d'un mois, aucune contamination n'a été signalée. Pour le moment, la campagne de vaccination se déroule dans le calme et chaque citoyen semble attendre son tour pour se faire vacciner. Néanmoins, les mesures préventives contre le nouveau coronavirus se dégradent de jour en jour. Pas de masque, on se côtoie et on s'embrasse comme avant, on se réunit à plus de dix personnes, on organise des fêtes à domicile ou on se balade en grand nombre sur la corniche. La situation de protection sanitaire frise la catastrophe, surtout qu'en Europe, on tremble devant les nouveaux variants issus de la Covid-19. Nabil Chaoui

2

NATIONALE

AU MOINS 335 MÉDICAMENTS EN RUPTURE

Les pharmaciens montent au créneau

La rupture de médicaments persiste en Algérie. Au moins 335 médicaments sont en manque au niveau de officines et les pharmaciens ne cessent de se plaindre, selon le Syndicat national des pharmaciens d'officine (SNAPO).



Dans un communiqué rendu public hier, le SNAPO tient à attirer l'attention des autorités concernées sur la colère des pharmaciens quant à la rupture de médicaments, qui persiste depuis plusieurs semaines. Le syndicat cite l'exemple des pharmaciens de Constantine, qui ont lancé le 13 février un mouvement de contestation consistant à boycotter les distributeurs. Selon le SNAPO, l'appel lancé sur les forums du bureau de wilaya, gérés en groupe fermé et ouverts exclusivement aux pharmaciens d'officine, a connu un écho très favorable de la part des pharmaciens concernés. En effet, l'Algérie a terminé l'année 2020 avec au moins 335 médicaments en rupture, indique le SNAPO. «Le bureau national du SNAPO a recensé au 31 décembre 2020 pas moins de 335 spécialités de médicaments en rupture», affirme le syndicat. Selon ce dernier, le mouvement a été suivi à 70% par les pharmaciens. Cette

action des pharmaciens de Constantine est venue en protestation aux problèmes d'approvisionnement que connaissent les pharmaciens ainsi qu'aux multiples dérives constatées dans le secteur de la distribution : rétention des stocks, dissimulation des produits, ventes conditionnées, ventes concomitantes, ségrégation entre pharmaciens, pratiques anti-déontologiques... Mais c'est surtout l'expression de la colère des pharmaciens contre les ruptures», ajoute le communiqué. Le SNAPO précise également que le mouvement a été salué par les pharmaciens et compte être réédité chaque semaine, le même jour, et ce durant plusieurs semaines. Selon ce syndicat, de nombreux pharmaciens appartenant aux autres régions ont salué l'initiative de leurs confrères, et les appels se multiplient pour que cette action, qui a tout l'air d'une «grève blanche», se généralise à tout le territoire national. Le SNAPO affirme que les pharmaciens d'officine

«vivent une situation insupportable et que le marché du médicament ne cesse de se dégrader, surtout concernant la disponibilité des médicaments et l'approvisionnement des officines». «Les pharmaciens sont, dans la plupart des cas, incapables de répondre à la détresse des malades face à ces ruptures récurrentes et dont la liste ne cesse de s'allonger», ajoute le syndicat. Le Syndicat national des pharmaciens d'officine tient à rappeler que le décret portant organisation et fonctionnement des établissements pharmaceutiques a été présenté au gouvernement sans concertation des pharmaciens d'officine, notamment le SNAPO, alors que ce texte était très attendu depuis des années et ne comprend, en son sein, aucune disposition déontologique pour les établissements de distribution, ce qui donne au fonctionnement de ces entreprises un caractère purement commercial et lucratif.

Lynda Louifi

COVID-19 EN ALGÉRIE

183 nouveaux cas, 169 guérisons et 4 décès en 24 heures

LE NOMBRE de cas de contamination à la Covid-19 poursuit sa décline en Algérie, avec 183 nouveaux cas en 24 heures, 169 guérisons et quatre décès, portant le nombre total des cas confirmés depuis le début de la pandémie à 110.894 des guérisons à 77.168 et celui des décès à 2.943.

Trois wilayas ont enregistré une hausse importante du nombre de contamination durant les 24 dernières heures, avec plus de 13 cas, à leur tête la wilaya d'Alger qui a recensé 47 contaminations.

«183 nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19), 169 guérisons et quatre décès ont été recensés durant les dernières 24 heures en Algérie, portant le total des cas confirmés à 110.894, des guérisons à 77.168 et celui des décès à 2.943», a déclaré le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du coronavirus, Djamel Fourar.

Le porte-parole a précisé, lors du point de presse quotidien de suivi de l'évolution de la pandémie en Algérie, que le taux de contamination à la Covid-19 s'élève à plus de 253 cas pour 100.000 habitants, ajoutant que les nouvelles contaminations enregistrées les 24 dernières heures représentent 0.40 cas pour 100.000 habitants.

Trois wilayas ont enregistré une hausse importante du nombre de contaminations en 24 heures, à savoir Alger (47 cas), Blida (14 cas) et Oran (13 cas).

Les wilayas, d'Alger (16.870 cas), Oran (11.629 cas),

Blida (8.305 cas), Sétif (5.242 cas) et Bejaia (4.477 cas) représentent à elles seules près de 40% des cas de contamination et plus de 30% des décès enregistrés sur le territoire national.

Pr Fourar a également indiqué que seulement 23 wilayas n'ont enregistré aucun cas au coronavirus et 18 autres ont recensé entre un et neuf cas, alors que 7 wilayas ont enregistré dix cas et plus. Concernant le nombre de personnes hospitalisées en réanimation, indicateur de la pression de l'épidémie sur le système hospitalier, Pr Fourar a fait état de 20 patients admis dans les unités de soins intensifs à travers le pays. Enfin, le responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige vigilance et observation des règles d'hygiène et de distanciation physique de la part des citoyens, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port des masques.

Il a aussi appelé à veiller à la santé des personnes âgées, particulièrement celles souffrant de maladies chroniques. Dans le monde, la pandémie provoquée par le nouveau coronavirus a fait au moins 2.413.849 morts depuis l'apparition de la Covid-19 fin décembre en Chine, selon un bilan établi hier à partir de sources officielles.

Plus de 109.501.446 cas de contamination ont été officiellement diagnostiqués depuis le début de l'épidémie et au moins 81.613.224 personnes sont aujourd'hui considérées comme guéries. Depuis le début de la pandémie, le nombre de tests réalisés a fortement augmenté et les tech-

niques de dépistage et de traçage se sont améliorées, entraînant une hausse des contaminations déclarées.

Sur la journée de dimanche, 6.386 nouveaux décès et 290.730 nouveaux cas ont été recensés dans le monde.

Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont les Etats-Unis avec 1.156 nouveaux morts, le Brésil (713) et le Mexique (436).

Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 485.337 décès pour 27.640.521 cas recensés, selon le comptage de l'université Johns Hopkins. Après les Etats-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 239.245 morts et 9.834.513 cas, le Mexique avec 174.207 morts (1.992.794 cas), l'Inde avec 155.732 morts (10.916.589 cas), et le Royaume-Uni avec 117.166 morts (4.038.078 cas).

Parmi les pays les plus durement touchés, la Belgique est celui qui déplore le plus grand nombre de morts par rapport à sa population, avec 187 décès pour 100.000 habitants, suivi par la Slovaquie (179), le Royaume-Uni (173), la République tchèque (170) et l'Italie (155).

L'Europe totalisait hier 804.135 décès pour 35.571.937 cas, l'Amérique latine et les Caraïbes 640.943 décès (20.163.894 cas), les Etats-Unis et le Canada 506.625 décès (28.465.866 cas), l'Asie 248.484 décès (15.699.093 cas), le Moyen-Orient 100.909 décès (5.099.411 cas), l'Afrique 98.501 décès (3.753.890 cas), et l'Océanie 946 décès (31.878 cas). Mohamed Mecelti

ELLES DEVRAIENT AVOIR LIEU EN JUIN

L'option des législatives anticipées incontournable

Les élections législatives anticipées sont une option incontournable à en croire les dernières déclarations des personnalités politiques ayant pris langue avec le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. En l'absence d'éclaircissement de la part du locataire du palais d'El Mouradia, dont l'opinion publique attend une plus grande lisibilité dans ses intentions, ce sont les patrons des formations politiques qui font l'actualité.

Cette fois, c'est au tour du président de JIL Jadid, Sofiane Djilali, d'évoquer ses consultations avec Abdelmadjid Tebboune. Pour lui, il retient « une réelle volonté de donner un nouveau souffle au travail politique en Algérie ». Lors de son passage hier sur les ondes de la radio nationale, Djilali a souligné que « le président de la République, immédiatement après son retour de traitement, a commencé à travailler sérieusement, d'autant plus qu'il y a un grand nombre d'événements qui attendent les algériens ». Sur la perspective des législatives anticipées, dont on parle à profusion et revendiquées par des élites sociales et politiques, il dira en substance que « la classe politique attend le lancement de la loi électorale pour enfin connaître les règles du jeu politique, afin que tous les partis soient assurés que cette loi assurera la transparence et l'intégrité du processus électoral ».

Il a fait savoir que ces institutions n'avaient « aucune crédibilité et aucune légitimité, et que nous devons donc nous

diriger vers la formation d'institutions propres qui ont une légitimité ».

S'agissant du calendrier politique non encore dévoilé par le Président Tebboune, notamment la tenue des législatives, Sofiane Djilali y entrevoit « une porte ouverte à l'écoute des partis d'opposition afin d'opérer le changement exigé par les algériens ». Il a jugé de ce fait « nécessaire de changer les institutions élues qui représentent encore l'ancien régime », a-t-il indiqué.

Il a cependant affirmé que Tebboune a laissé entrevoir la date du mois de juin, pour la tenue des législatives anticipées, un choix plus logique de cette période, vidée de toutes obligations et contraintes, comme les examens scolaires de fin d'année. « La classe politique attend le lancement de la loi électorale pour enfin connaître les règles de jeu politique, afin que tous les partis soient assurés que cette loi assurera la transparence et l'intégrité de processus électoral », a-t-il déclaré.



« Dans le cadre de la feuille de route de président, la présidence a ouvert le porte à l'écoute les partis d'opposition afin de faire le changement exigé par les algériens, il est donc nécessaire de changer les institutions élues qui représentent encore l'ancien régime », a poursuivi Sofiane Djilali, avant d'ajouter, « ces institutions n'ont aucune crédibilité et aucune légitimité, nous devons donc nous diriger vers la formation d'institutions propres dotées

de légitimité », a-t-il ajouté.

Dans la perspective de baliser le terrain à la tenue des législatives, Tebboune, a reçu, hier les membres de la Commission nationale de révision de la loi électorale qui lui ont présenté un exposé sur le processus de révision de la loi électorale. Installée par le président de la République en septembre 2020, la commission a été chargée de l'élaboration du projet de révision de la loi organique portant régime électoral. La mouture de l'avant-projet de loi organique portant régime électoral, a été distribuée en janvier dernier aux partis politiques pour enrichissement. Sitôt rentré d'un long séjour médical en Allemagne, le président Tebboune a repris ses activités samedi dernier en consultant les partis politiques, y compris ceux de l'opposition, en vue d'élections anticipées. M. Tebboune a reçu notamment les dirigeants du Mouvement de la société pour la paix (MSP, principal parti islamiste) et du Front des forces socialistes (FFS, doyen des partis de l'opposition).

Mohamed K.

LOI ÉLECTORALE

Les propositions des partis politiques présentées au Président

LE PRÉSIDENT de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu lundi à Alger, le président de la Commission nationale chargée de l'élaboration du projet de révision de la loi organique portant régime électoral, Ahmed Laraba.

Au cours de cette audience qui s'est déroulée au siège de la présidence de la République, M. Tebboune a écouté un exposé sur la mouture relative au projet de loi portant régime électoral, présenté par M. Laraba, qui était accompagné des membres de la commission.

L'audience s'est déroulée en présence du directeur de Cabinet à la Présidence de la République, Noureddine Baghdad Daidj et du conseiller auprès du président de la République chargé des affaires juridiques et judiciaires, Boualem Boualem. Le président de la Commission nationale chargée de l'élaboration du projet de révision de la loi organique portant régime électoral, Ahmed Laraba, a indiqué avoir présenté au président de la République Abdelmadjid Tebboune, les différentes propositions émises par les partis politiques relatives au

projet de révision de la loi électorale. « Le président de la République nous a accordé une audience au cours de laquelle nous lui avons présenté un exposé portant sur l'ensemble des propositions émanant des partis politiques concernant le projet de révision de la loi électorale », a déclaré à la presse M. Laraba, qui était accompagné des membres de la commission qu'il préside. Il a ajouté que l'audience a permis, également, d'échanger les points de vues sur les principaux axes en relation avec le projet de loi.

M. D.

SOMMET DE N'DJAMENA SUR LE SAHEL

La France veut renflouer l'effectif de Barkhane avec des soldats de la région

CINQ PAYS du Sahel et la France se réunissent lundi et mardi lors d'un sommet à N'Djamena au Tchad, « pour prendre de nouveaux engagements dans le cadre de la lutte contre le terrorisme », à laquelle Paris veut impliquer militairement les pays de la région.

Les présidents du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad), reçus tous en tête en tête ces dernières semaines à Paris par le président Français Emmanuel Macron, sont annoncés présents à N'Djamena, tandis que Macron comme le président du Conseil européen, Charles Michel prennent part au sommet par visioconférence.

Huit ans après le début de l'opération Serval devenue Barkhane, le tableau demeure très sombre. La France, qui essuie des échecs militaires au Sahel face aux groupes terroristes requinqués par les mannes encaissées au fil des kidnappings, a envisagé d'autres pistes, se fixant comme objectif principal d'impliquer militairement des pays de la région.

Dans cette démarche, le ministre français des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, a estimé que « trop peu a encore été fait par les partenaires sahéliens », insistant sur

la relance des accords d'Alger de 2015, « seul cadre politique pertinent du règlement de la crise malienne ».

Acculé par une classe politique dénonçant le lourd bilan humain et financier de cette intervention et une opinion publique défavorable à plus de 51% selon un sondage Ifop, à la présence de militaires français au Sahel, la politique française dans cette région d'Afrique semble vouée à l'échec. D'autant que selon le directeur Sahel du think tank International Crisis Group (ICG) Jean-Hervé Jézéquel, les terroristes « sont capables de faire le dos rond, de contourner le dispositif et de continuer comme avant ».

A cela s'ajoute un sentiment anti-français qui s'accroît dans la région avec des manifestations organisées à main reprise au Mali, au Centre-Afrique et au Tchad, pour dénoncer l'ingérence française et les conséquences désastreuses de la guerre menée par Paris, sur les économies des pays du Sahel.

La France hantée par son passé colonial, considère tous les pays du Sahel, notamment le Tchad comme sa chasse gardée. Et pour preuve, lors du conflit tchado-libyen, en 1986, sur les frontières, l'Elysée n'a pas hésité à bombarder les troupes de l'ancien dirigeant libyen, Mouammar

Kadhafi. Une fois de plus, l'aviation militaire française est venue en aide à son allié fort de la région, le président tchadien Idriss Déby, au pouvoir depuis son putsch en décembre 1990 contre l'ancien président Hissène Habré, qui s'est exilé au Sénégal. Paris ne semble pas se résigner au nouveau partage de rôle entre puissances agissantes en Afrique, qui se fait désormais entre Chinois, Russes et Américains. La région du Sahel est au centre d'enjeux stratégiques pour les puissances occidentales qui y multiplient, depuis des décennies, leurs bases militaires, sous prétexte, de lutte contre le terrorisme.

La France possède à elle seule quatre bases militaires rien qu'au Niger, les Etats Unis en possèdent cinq et l'Allemagne une base militaire d'aides humanitaires, ce qui renseigne sur les velléités de chacun dans cette région. A contrario, Pékin et Moscou ont pris des orientations qui rompent avec les postulats colonialistes de la France faisant de la région sa zone d'influence au grand dam des desiderata des populations locales désormais plus enclines à dénoncer cet état de fait en réclamant une ouverture, sans détours, sur la Chine et la Russie.

Mohamed Mecelti



BANK ABC, ayant obtenu l'autorisation de la Banque d'Algérie pour la commercialisation de produits de la finance islamique, a inauguré aujourd'hui son premier guichet « alburraq » dédié aux opérations de la finance islamique qui se situe au niveau de l'agence de Bank ABC Bir Mourad Rais à quelques pas du siège de la banque présente en Algérie depuis 1998.

Ce premier guichet sera suivi par deux autres prévus cette année au niveau des agences de Sétif et de Hassi Messaoud avant le déploiement d'autres guichets sur le réseau d'agences de Bank ABC. « Il existe une demande réelle pour la finance islamique de la part des clients en Algérie, des entreprises comme des particuliers. C'est une finance dont le mode de fonctionnement repose sur les principes de la charia islamique. La finance islamique connaît depuis quelques années un engouement croissant à l'échelle mondiale. Bank ABC Algérie souhaite aujourd'hui avec sa fenêtre « alburraq », devenir un des pionniers de la finance islamique en Algérie » déclarait Monsieur Nadir IDIR, Directeur Général de Bank ABC Algérie.

« La fenêtre de la finance islamique « alburraq » se distingue par un cadre organisationnel innovant, garantissant l'indépendance de son activité par rapport à l'activité conventionnelle de Bank ABC. Son offre commerciale compte 14 produits conçus soigneusement et conformément aux dispositions et principes de la charia islamique pour répondre aux besoins de la clientèle d'entreprises, professionnels et particuliers et lui confèrent une offre complète et concurrentielle.

Aussi, et afin de s'assurer de la conformité charaïque, la banque s'est dotée d'un comité de contrôle charaïque composé de grands spécialistes de la charia islamique jouissant d'une grande maîtrise des sciences islamiques, économiques, juridiques et bancaires, dont le rôle consiste à orienter, contrôler et superviser les opérations de la finance islamique de Bank ABC menées à travers « alburraq ».

Il y'a lieu de rappeler que la banque a obtenu pour « alburraq » ainsi que pour ses produits de la finance islamique, les certificats de conformité charaïque auprès de l'Autorité Charaïque Nationale de la Fetwa pour l'industrie de la Finance Islamique. » ajoutait Monsieur Samir REZAK, Directeur de la Finance Islamique de Bank ABC Algérie.

« Le lancement du guichet « alburraq » s'inscrit, conformément à notre vision, dans le cadre de l'engagement de Bank ABC à contribuer à l'effort du développement et de promotion de l'économie nationale. » concluait Monsieur Nadir IDIR, Directeur Général de Bank ABC Algérie. Enfin, et en adéquation avec sa politique de communication, Bank ABC Algérie organisera très prochainement une conférence en ligne pour présenter les détails et les spécificités de son offre de la finance islamique.

M. B.

EXPLOITATION DE L'OR À TAMANRASSET ET ILLIZI

1 200 emplois directs à pourvoir

L'exploitation artisanale de l'or dans le sud du pays permettra de créer des postes d'emploi mais aussi de faire barrage à l'exploitation illicite et anarchique de cette ressource minière. 218 permis d'exploitation sont déjà attribués à des microentreprises dans la perspective de produire 250 kg d'or cette année.



En plus de contribuer à la diversification de l'économie nationale, l'exploitation des richesses minières présente également des opportunités d'emploi dans les régions du sud du pays notamment. L'exploitation de l'or, prévue pour un premier temps dans les wilayas de Tamanrasset et d'Illizi, permettra d'absorber le chômage. « 1 200 emplois directs vont être créés », a affirmé Samir Bouzar Saaidi, chef de projet exploitation minière et artisanale au ministère des Mines. Lors de son passage, hier sur les ondes de la Chaîne 3, il a indiqué qu'à travers la légalisation de cette exploitation, les autorités aspirent mettre fin à l'exploitation anarchique et illicite qui caractérisait cette activité. « Avant, l'exploitation était anarchique et illicite et était exercée par des étrangers mais aussi par des Algériens », a-t-il précisé. « Avec cette opération, on aura une occupation du terrain et

une sécurisation des lieux pour bloquer totalement l'exploitation illicite de cette ressource », a-t-il ajouté. On vise donc l'augmentation de la production de ce métal précieux qui demeure très faible et qui n'a pas dépassé les 58 kg l'année passée, alors que les réserves en or existantes dans le Grand Sud sont évaluées à 124 tonnes, comme l'a affirmé le ministre des Mines. Si pour cette année l'objectif est de produire 250 kg d'or, on envisage de doubler cette production l'année prochaine pour atteindre les 500 kg, voire plus, selon les précisions du chef de projet exploitation minière et artisanale au ministère des Mines, lequel explique que l'exploitation artisanale consiste en l'utilisation de moyens manuels pour l'extraction de l'or qui se trouve en surface, pouvant atteindre une profondeur de cinq mètres, comme cela est indiqué dans le cahier des charges.

Les microentreprises, créées par des jeunes de ces régions et chargées de l'exploitation artisanale de l'or, seront accompagnées par les autorités publiques dans leur démarche. C'est d'ailleurs ce qu'a tenu à préciser l'intervenant, évoquant un programme de formation à l'adresse des jeunes entrepreneurs. « La formation sera axée sur l'entrepreneuriat, l'environnement, l'hygiène et la sécurité, la gestion... », a précisé ce responsable, lequel signale que la préservation de l'environnement et de la santé est une priorité. En plus de ces mines identifiées dans ces deux wilayas du sud du pays, on compte élargir ce projet dans d'autres périmètres miniers. « L'activité va être élargie sur d'autres zones dans les wilayas de Adrar et de Tindouf, et ce dans peu de temps », a précisé Samir Bouzar Saaidi.

Lilia Aït Akli

MÉDÉA

Soldes à distance pour la saison d'hiver

LA DIRECTION du commerce de la wilaya de Médéa invite les commerçants et les opérateurs économiques à distance de se rapprocher de ses services pour se faire délivrer des autorisations de vente en solde et de disposer des informations utiles sur la procédure relative au commerce électronique.

Dans un communiqué émis en date du 9 février 2021, la direction du commerce indique les mesures à suivre pour l'ouverture des soldes à distance durant la période allant de janvier à fin février 2021, en application des dispositions du décret exécutif n°20-399 du 26 décembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n°06-215 du 18 juin 2006 fixant les conditions et les modalités de réalisation des ventes en soldes, des ventes promotionnelles, des ventes en liquidation de stocks, des ventes en magasins d'usine et des ventes au déballage.

Le lancement des soldes à distance a pour but de pourvoir à l'absence des soldes habituelles qui ne sont toujours pas autorisées pour éviter les rassemblements et donner l'opportunité aux commerçants et opérateurs de dynamiser leurs ventes et de débarrasser leurs rayonnages et leurs dépôts des invendus et des stocks inutiles. Certaines grandes surfaces du chef-lieu ont commencé les ventes

en soldes depuis plusieurs semaines via leurs pages Facebook, annonçant d'importantes remises sur leurs produits et invitant les clients à venir visiter leurs commerces et profiter des réductions proposées.

D'autres commerces n'ont pas attendu la publication du communiqué du ministère du Commerce pour commencer à réduire les prix de certaines gammes de produits en baisse de vente, sans aucune publicité, car l'ouverture des soldes exige une autorisation préalable des services de la direction du commerce.

Si certains s'interrogent sur la manière dont se pratique le commerce à distance, les acheteurs continuent de fréquenter les commerces, notamment la gent féminine qui ne sort que les bras chargés des commerces de prêt-à-porter et d'électroménager.

A voir la fréquentation des commerces et la frénésie acheteuse de certains clients, en dépit d'une conjoncture créée par la crise sanitaire de la Covid-19, on ne peut que déduire que la crise est en train de s'estomper pour laisser place à une relance de l'activité économique, effaçant un tant soit peu le climat de morosité qui a sévi durant plusieurs mois.

Nabil B.

CRIMINALITÉ À ALGER

Près de 6 000 individus impliqués dans divers délits arrêtés en janvier

Les services de la Police judiciaire de la Sûreté de wilaya d'Alger ont traité, durant janvier dernier, plus de 2400 affaires ayant entraîné l'arrestation de près de 6000 individus impliqués dans divers délits liés à l'usage de stupéfiants et le port d'armes prohibées, a indiqué un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

« Dans le cadre des activités de lutte contre la criminalité urbaine, les services de la Police judiciaire de la Sûreté de wilaya d'Alger ont traité durant le mois de janvier 2021, 2437 affaires ayant entraîné l'arrestation de 5972 présumés auteurs, déférés devant les instances judiciaires compétentes, dont 3379 pour détention et usage de stupéfiants et substances psychotropes, 457 pour port d'armes prohibées et 2136 pour divers délits», précise la même source.

Parmi les affaires traitées, «388 sont relatives aux atteintes aux biens et 781 affaires ont trait aux atteintes aux personnes», alors que les services de la Police judiciaire ont eu à traiter «28 affaires liées aux délits et crimes contre la famille et aux bonnes mœurs, 690 autres relatives aux biens publics, 204 affaires à caractère économique et financier et 10 affaires relatives à la cybercriminalité», détaille le communiqué de la DGSN.

Concernant le port d'armes prohibées, les mêmes services ont traité «457 affaires, impliquant 457 individus présentés devant les instances judiciaires compétentes, dont 19 ont été placés sous mandat de dépôt». En matière de lutte contre les stupéfiants, «3036 affaires impliquant



3379 personnes ont été traitées, avec la saisie de 132,400 kg de résine de cannabis, 28633 comprimés psychotropes,

50,33 grammes de cocaïne ainsi que 36,24 gr d'héroïne et huit (8) flacons de produits psychotropes», ajoute la même

source. Concernant les activités de la Police générale et réglementation, les Forces de police ont mené durant la même période «14483 opérations de contrôle des activités commerciales réglementées, suite auxquelles il a été procédé à l'exécution de quatre (4) décisions de fermeture, ordonnées par les autorités compétentes». S'agissant de la prévention routière, les services de la Sécurité publique ont enregistré «21643 infractions au Code de la route, ce qui a entraîné le retrait immédiat de 7417 permis de conduire et l'enregistrement de 62 accidents de la circulation ayant causé 68 blessés et trois (3) morts, dont la cause principale demeure le non-respect du Code de la route», ajoute le communiqué de la DGSN, relevant que «lesdits services ont mené 497 opérations de maintien de l'ordre».

Enfin, les services de Police de la Sûreté de wilaya d'Alger ont enregistré durant le mois de janvier dernier, «54575 appels téléphoniques sur le numéro 17 de Police-secours et le numéro vert 15-48, ainsi que 1052 appels sur le numéro 104», ajoute le communiqué, précisant que ces numéros de téléphone «restent à la disposition des citoyens pour informer les services de police de tout ce qui touche à leur quiétude et leur sécurité». **M. D.**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU

DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU

LA WILAYA DE DJELFA

N°FISCAL/17014021039

AVIS D'ANNULATION d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimales N°03/2021

De l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimales N°03/2021 en vue de :

- Réalisation du transfert d'eau potable vers la ville de HASSI BAHBAH à partir du champ captant de BOUIRET LAHDEB

| | |
|--------|---|
| Lot 01 | Réalisation de l'adduction DN500 mm sur 18KM |
| Lot 02 | Réalisation et équipement hydro électromécanique de la station principale |
| Lot 03 | Réalisation et équipement du réservoir de stockage de 10 000 m3 |

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires concernés par l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimales N°03/2021 cité ci-dessus et lancé dans les journaux quotidiens المصدر le 10/02/2021 et le jeune indépendant le 10/02/2021 et le Bomop a été annulé.

LE JEUNE INDÉPENDANT # 6918 16 -02 2021- ANEP 2116002988

LE JEUNE INDÉPENDANT # 6918 DU MARDI 16 FÉVRIER 2021

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME
HOSPITALIERE

CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE HUSSEIN DEY

HOPITAL PR.N.HAMOUD HUSSEIN-DEY

NIF DU CONTRACTANT : 099816179005416

NIF DU COCONTRACTANT :

SARL HOSPIC :000616097305255

AVIS RECTIFICATIF D'UN AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE ET D'INFRUCTUOSITE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, rectificatif

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires que l'attribution provisoire et d'infructuosité relatif à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°06/2020 portant sur la fourniture de réactifs biologiques et de produits de laboratoire pour les analyses de biologie médicale au profit du CHU HUSSEIN DEY, au titre de l'année 2020, paru dans les quotidiens nationaux suivants :

- > LE JEUNE INDEPENDENT: 20/12/2020
- > الحجة: 20/12/2020

BOMOP N°1738 de la semaine du 27/12/2020 au 02 /01/ 2021

Qu'une erreur s'est glissée pour :

Lot n°01 / Sous lot n° 04.

| désignation | Soumissionnaire retenu | Note technique .../60 points | Note financière .../40 point | Note cumulée .../100 points | Montant en TTC | |
|--|------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------|---|---|
| LOT N°01-REACTIFS DE BIOCHIMIE POUR TECHNIQUES AUTOMATISEES, Sous lot n°04 : Biochimie d'urgence | SARL HOSPIC | 39/60 points | 40/40 points | 79/100 points | Avant rectification Min : 4 280 012.31DA Max : 4 692 200.94DA | Après rectification Min : 4 274 300.31 DA Max : 4 686 250.94 DA |

Le reste est inchangé

LE JEUNE INDÉPENDANT # 6918 16 -02 2021- ANEP 2116003024

ROYAUME-UNI

15 millions de personnes vulnérables vaccinées

Vacciner 15 millions de personnes avant mi-février : l'objectif paraissait pour beaucoup trop ambitieux quand il a été annoncé mais le pari est réussi. Pour y parvenir, le Royaume-Uni a mobilisé scientifiques, soignants, mais aussi son armée et des milliers de bénévoles.

Dès le début du mois de janvier 2020, quand le nouveau coronavirus vient à peine d'être identifié en Chine d'où il a commencé à se propager, l'équipe de la chercheuse Sarah Gilbert à l'université d'Oxford s'y attelle. Sur la base de ses travaux sur Ebola et le Mers, elle conçoit en quelques jours un premier vaccin, qui deviendra celui qui est produit par le laboratoire AstraZeneca, désormais au cœur de la campagne de vaccination britannique.

Les prochaines étapes s'enclenchent très rapidement. Dès le printemps, un partenariat est conclu avec AstraZeneca et des essais cliniques sont lancés. Rapidement, le gouvernement du Premier ministre conservateur Boris Johnson, par ailleurs critiqué pour sa gestion chaotique de la crise sanitaire, débloque des dizaines de millions de livres pour soutenir la recherche.

En mai, l'exécutif se dote d'un groupe de travail chargé de sécuriser les approvisionnements du pays. A la tête de cette « task-force », Kate Bingham, une biochimiste qui s'est spécialisée dans le capital-risque et les investissements dans le secteur de la santé, et donc dans les paris financiers et scientifiques.

En tout, 367 millions de doses de sept vaccins différents seront commandées. Avec plusieurs mois d'avance sur l'Union européenne, les autorités précommandent ainsi 100 millions de doses du vaccin AstraZeneca/Oxford avant même qu'il n'ait prouvé son efficacité. Elles s'assurent aussi la mise en place d'unités de productions de



plusieurs vaccins sur le sol britannique. Selon Kate Bingham, le Royaume-Uni a réussi à se montrer « agile et coopératif » pour attirer les fabricants, compensant ainsi une puissance d'achat plus faible par rapport à l'UE ou aux États-Unis. Certains au gouvernement attribuent même au Brexit le fait d'avoir eu les coudées plus franches.

Le Royaume-Uni est le premier pays occidental à avoir approuvé un vaccin, le Pfizer/BioNTech, dès le 2 décembre 2020, grâce à un examen en continu des données

fournies par le laboratoire au fil des essais, dans le cadre d'une autorisation pour une utilisation d'urgence. Il procède de la même manière quand il devient le premier au monde à donner son feu vert, fin décembre, au vaccin AstraZeneca/Oxford, déployé dès début janvier.

Ce dernier n'est autorisé qu'un mois plus tard par l'UE, où certains pays ont choisi de ne pas l'administrer aux plus de 65 ans en raison d'un manque de données. Dans une stratégie d'abord critiquée par certains experts, ensuite validée par l'Organisation

mondiale de la Santé, l'administration de la deuxième dose est espacée jusqu'à 12 semaines afin de fournir une immunité au plus de personnes possible.

Très vite, une fois les vaccins approuvés, plus d'un millier de centres de vaccination sont mis en place, dans les hôpitaux notamment. Des centres importants, dans des stades, des musées, même des cathédrales, sont mis sur pied avec le soutien de l'armée : c'est la plus grande opération logistique depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Pour seconder les soignants, une armée de bénévoles est mobilisée pour administrer le vaccin. Ainsi, l'organisation caritative St John Ambulance prévoit de recruter quelque 30.000 volontaires d'ici au printemps, souvent des personnes sans qualification médicale mais spécialement formées pour l'occasion. Encouragés par les autorités, 400.000 volontaires s'étaient aussi enregistrés auprès du système public de santé, le NHS, pour participer à des essais cliniques, selon Kate Bingham.

L'acceptation de la vaccination est très élevée au Royaume-Uni. Pour inciter les minorités, plus réticentes, à se faire elles aussi vacciner, et combattre la désinformation sur les vaccins, le NHS diffuse des vidéos en différentes langues et fait appel à des célébrités. Le gouvernement compte avoir vacciné toute la population adulte d'ici à septembre, mais Boris Johnson a d'ores et déjà prévenu qu'une nouvelle campagne pourrait être nécessaire à l'automne, notamment face aux nouveaux variants. **R. I.**

BIRMANIE

De nouvelles manifestations organisées

LA SITUATION se tend un peu plus en Birmanie. Les forces de l'ordre ont tiré sur des manifestants dimanche 14 février, tandis que des militaires se déployaient et qu'Internet était presque totalement coupé, faisant craindre une répression imminente du mouvement de protestation contre le coup d'État. Des chars ont été aperçus à Rangoun, la capitale économique. Des déploiements de soldats ont été constatés dans d'autres villes, d'après des images diffusées sur les réseaux sociaux.

L'ambassade des États-Unis a confirmé des mouvements de troupes à Rangoun, la plus grande ville de Birmanie, dont elle est aussi la capitale économique, mettant par ailleurs en garde contre de possibles coupures dans les télécommunications. « Il y a des indications sur des mouvements de troupes à Rangoun, et sur la possibilité d'interruptions dans les télécommunications dans la nuit entre 1 heure et 9 heures » (heures locale), a annoncé sur Twitter la représentation diplomatique américaine. Les télécommunications ont été de nouveau très perturbées avec « une coupure Internet quasi générale » dans l'ensemble du pays, avant d'être rétablies lundi 15 février au matin, selon l'ONG Netblocks.

La mobilisation ne faiblit pas. Des manifestants commençaient à descendre dans les rues lundi matin en Birmanie, malgré le déploiement de troupes et l'intensification de la répression par la junte, a constaté un photographe de l'Agence France-Presse. Plusieurs centaines d'ingénieurs et d'étudiants étaient rassemblés dans le nord de Rangoun. Les forces de l'ordre, appuyées par des canons à eau et des véhicules blindés, étaient visibles à certains endroits de la capitale, sans toutefois de présence militaire massive à ce stade, selon un journaliste de l'Agence France-Presse.

Réagissant à cette escalade de la répression, les ambassadeurs en Birmanie des États-Unis, du Canada et de plu-

sieurs pays de l'Union européenne ont exhorté l'armée à « ne pas recourir à la violence », dans une déclaration commune. Sourde aux critiques croissantes et face à une mobilisation qui ne faiblit pas, la junte au pouvoir en Birmanie accroît au contraire sa répression contre les manifestations massives organisées contre leur coup d'État, en multipliant les arrestations nocturnes et en menaçant de poursuites quiconque hébergera des militants recherchés. « Cinq journalistes couvrant une manifestation à Myikyina (Nord) ont été arrêtés », a écrit The 74 Media sur Facebook.

Les forces de l'ordre ont dispersé ce rassemblement en tirant sur des manifestants, d'après une journaliste locale, qui n'a pas pu préciser si les soldats avaient tiré à balles réelles ou avec des munitions en caoutchouc. Réagissant à cette escalade de la répression, les ambassadeurs en Birmanie des États-Unis, du Canada et de plusieurs pays de l'Union européenne ont diffusé une déclaration commune sur Twitter, exhortant l'armée à « ne pas recourir à la violence à l'encontre des manifestants et des civils ».

Tom Andrews, rapporteur spécial des Nations unies pour la Birmanie, a averti les chefs de junte qu'ils seront « tenus pour responsables » des violences commises contre le peuple birman. Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a demandé au pouvoir birman de « garantir que le droit de se réunir pacifiquement est pleinement respecté et que les manifestants ne sont pas soumis à des représailles ». Il a également demandé aux militaires d'autoriser « d'urgence » la diplomate suisse Christine Schraner Burgener à venir sur place « pour évaluer directement la situation », a précisé son porte-parole.

DES DIZAINES DE MILLIERS DE MANIFESTANTS

L'expérience démocratique de 10 ans a brusquement pris

fin il y a bientôt deux semaines avec la prise de pouvoir des militaires, qui ont renversé et arrêté la cheffe de facto du gouvernement Aung San Suu Kyi. Dimanche, pour le 9e jour consécutif, les Birmans sont descendus par dizaines de milliers dans les rues de plusieurs villes, dont la capitale Naypyidaw.

À Rangoun, la principale ville du pays, ils se sont réunis à divers endroits, dont près de la célèbre pagode Shwedagon, pour réclamer le retour de la démocratie et la libération de leur leader. Près de la gare centrale, des habitants ont bloqué une rue à l'aide de troncs d'arbres pour empêcher la police de pénétrer dans le quartier, et ont reconduit des policiers venus chercher des employés des chemins de fer grévistes afin qu'ils reprennent le travail. Dans ce qui semblait être une démonstration de force, des véhicules militaires blindés ont été vus brièvement défilant dans les rues de la ville.

La junte menée par le général Min Aung Hlaing a, quant à elle, publié une liste de sept militants parmi les plus renommés du pays qu'elle recherche activement pour avoir encouragé les manifestations. « Si vous trouvez des fugitifs mentionnés ci-dessus ou si vous avez des informations à leur sujet, signalez-vous au poste de police le plus proche », a indiqué dimanche un communiqué dans les médias d'État. « Ceux qui les hébergent seront [confrontés] à des actions conformément à la loi. »

Depuis le début du mouvement, les militaires ont déjà placé en détention environ 400 responsables politiques, militants et membres de la société civile, y compris des journalistes, des médecins ou des étudiants. Parmi la liste des sept « fugitifs » figure Min Ko Naing, une figure du mouvement étudiant de 1988, qui a passé plus de 10 ans en prison pour son rôle dans des manifestations contre la dictature de l'époque.

JUDO / GRAND PRIX DE TACHKENT : L'ALGÉRIE PRÉSENTE AVEC CINQ ATHLÈTES EN OUBÉKISTAN

CINQ JUDOKAS (2 messieurs et 3 dames) représenteront l'Algérie au Grand Prix de Tachkent, prévu du 5 au 7 mars en Ouzbékistan, a appris l'APS dimanche auprès du Directeur technique national (DTN) de la Fédération algérienne, Salim Boutebcha. Il s'agit de Fethi Nourine et Abderrahmane Benamadi, respectivement chez les -73 kg et -90 kg (messieurs), ainsi que d'Amina Belkadi (-63 kg),

Kaouther Ouallal (-78 kg) et Sonia Asselah (+78) chez les dames. Les cinq représentants algériens prendront part à cette prestigieuse compétition avec l'objectif d'aller le plus loin possible, ce qui leur permettra de récolter un maximum de points et de conforter ainsi leur classement olympique.

Le DTN a rappelé par ailleurs que le stage de la sélection nationale (messieurs), jumelé avec celui de son homologue tunisienne à Tikjda, dans la wilaya de Bouira, s'achève dimanche. Un stage entamé le 4 février et qui, selon la même source, a été une «totale réussite», car les judokas engagés ont beaucoup progressé, aussi bien sur le plan physique que technique.

TENNIS / TOURNOI ITF DE MONASTIR : L'ALGÉRIENNE INÈS IBBOU TOMBE EN FINALE

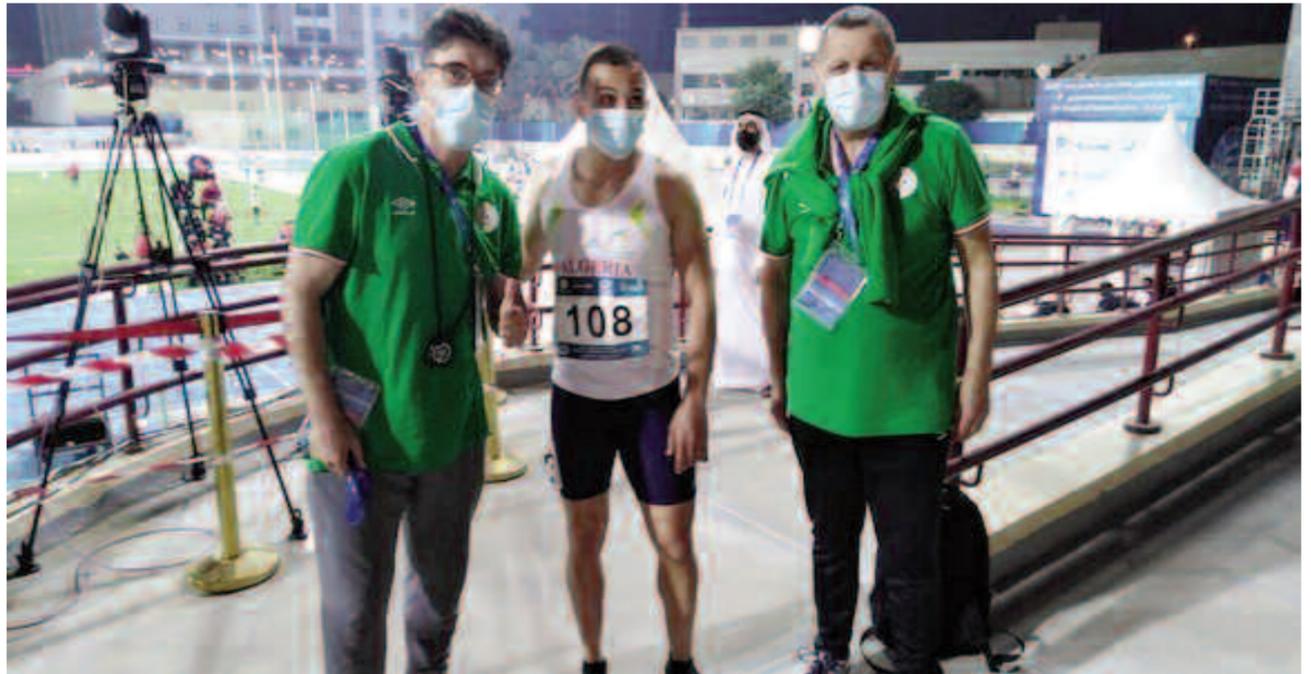
LA TENNISWOMAN algérienne Inès Ibbou a été battue en finale d'un tournoi international ITF féminin, dimanche à Monastir (Tunisie) par la Tchèque Linda Fruhvirtova en deux sets (6-2, 6-2). Ce duel, entre la tête de série N.6 et la tête de série N.5, a tourné finalement à l'avantage de cette dernière, qui a fixé la barre très haut dès l'entame de ce tournoi à 15.000 USD. Même l'ancienne championne d'Afrique junior (22 ans) a brillé lors des quatre matchs précédents, avant de s'incliner en finale. Mais elle sort tout de même avec la satisfaction d'avoir engrangé quelques précieux points au classement mondial WTA. Ce tournoi du circuit pro-féminin, qui s'est déroulé sur surface rapide, est le deuxième consécutif pour Ibbou depuis son retour à la compétition.

FOOT / FORMATION: LE 4E MODULE POUR L'OBTENTION DE LA LICENCE CAF-A DU 28 FÉVRIER AU 4 MARS

VINGT-QUATRE candidats à l'obtention de la licence d'entraîneur CAF-A prendront part à un quatrième module de formation, prévu du 28 février au 4 mars à Alger, a indiqué dimanche la Fédération algérienne de football (FAF). Un module qui sera assuré par les instructeurs de la Confédération africaine de football (CAF), à savoir Ameer Chafik, Abdelkrim Benaouda, Boualem Laroum, Foued Chiha, Taoufik Korichi et Nacer-Eddine Sadi. «Ces techniciens ont concocté un programme théorique et pratique, qui répond fidèlement aux exigences de la DTN (Direction technique nationale), de prodiguer une formation de haut niveau», a précisé l'instance fédérale dans un communiqué. Le troisième module de cette formation a été supervisé par deux inspecteurs de la CAF, en l'occurrence Belhassen Malouche (directeur technique régional FIFA et membre de la commission technique CAF) et Sgheir Zouita (instructeur élite CAF et DTN de la Fédération tunisienne de football).

Para-athlétisme/Grand-Prix de Fazza : Cinq médailles pour l'Algérie

La sélection algérienne de para-athlétisme (handisport) a clôturé sa participation au Grand-Prix de Fazza à Dubaï, en remportant lors de la dernière journée cinq médailles (1 or et 4 argent), terminant à la 5e place sur 45 pays classés.



Dans les épreuves de la 4e et dernière journée, samedi soir, la lanceuse Safia Djelal (F57) s'est adjugée le vermeil du concours de poids, classes jumelées F56/57, avec un jet de 10,88m réussi à son 6e et dernier essai, synonyme de 1002 points. Cette performance lui vaut, selon son entraîneur, la 4e meilleure performance mondiale de l'année. Au même concours, les Algériennes Nassima Saïfi et Nadia Medjmedj, qui devaient prendre part à la compétition, ne se sont pas présentées en raison de blessure. La moisson algérienne lors de la journée de samedi s'est poursuivie avec l'argent de Gasmî Mounia (poids F31/31/51), Mourad Bachir (poids/F55), Sofiane Hamdi (400 mètres/T37) et Sid Ali Bouzourine (400 mètres/T36). Bouzourine a non seulement remporté la 2e place, mais aussi réussi à pulvériser le record d'Afrique

de la distance du 400m de sa classe avec un chrono de 58.26. Un nouveau record qui s'ajoute à celui réalisé par la lanceuse de javelot, classe 46, Achoura Boukoufa (33,79 m). Pour leur part, les athlètes Lynda Hamri et Kerfas Nacer-Eddine se sont contentés, respectivement, de la 4e place en longueur (5,29m et un total à 729 pts) et la 9e position au 5000 mètres, couru en 15:45.65. Par contre, l'athlète Samir Nouioua (T46), expérimenté dans ce genre de rendez-vous, a brillé par son absence aux épreuves du 400 et 1500 mètres, dans lesquelles il s'était inscrit depuis plusieurs jours, après autorisation de son entraîneur. Avec un total de 25 médailles dont 9 or, l'Algérie termine le rendez-vous de Fazza en 5e position sur 45 pays classés. Le podium est revenu à la Thaïlande (14 or, 13 argent, 12 bronze), l'Ouzbékistan (13 or, 5

argent, 6 bronze) et l'Inde (11 or, 6 argent et 6 bronze). L'Algérie était représentée au 12e Grand-Prix de Fazza par 18 athlètes dont sept dames. De l'avis de l'ensemble des entraîneurs algériens, ces résultats auraient pu être meilleurs sans le Covid-19 et le confinement qui s'en est suivi. Cette situation très difficile a affecté la préparation des athlètes. «Pour ces raisons, on ne peut qu'être satisfaits des prestations des athlètes. Ils reprennent progressivement. Le meeting de Fazza, leur première compétition depuis plus de 10 mois, leur a permis de reprendre confiance. A nous de redoubler d'efforts, quatre mois seulement nous séparent des Jeux paralympiques de Tokyo, où nous visons de bonnes performances», ont indiqué les techniciens algériens présents à Dubaï, lors d'une réunion de travail tenue par les responsables de la délégation.

Sport/MJS : Le décret exécutif relatif au non cumul entre les responsabilités entre en vigueur (JO)

LE DÉCRET exécutif modifiant et complétant le décret exécutif n.15-340 du 28/12/2015 relatif au non cumul entre la responsabilité exécutive et élective et la responsabilité administrative au sein des structures d'organisation et d'animation sportives, est devenu effectif, suite à sa parution dans la dernière édition du Journal officiel (JO). Ce décret exécutif du non cumul concerne «les titulaires de la fonction élective de président ou membre élu du bureau exécutif d'une fédération, ligue, club ou association sportive, avec ladite fonction au sein des structures d'organisation et d'animation sportives de la même discipline ou d'une autre discipline sportive, les fonctionnaires nommés aux postes supérieurs, les fonctionnaires nommés aux postes supérieurs de chef de service ou de bureau». Sont également concernés par ce décret exécutif, «les fonctionnaires nommés aux postes supérieurs de chefs de service, de département ou de bureau ou de

chef d'unité des sports d'établissement public à caractère administratif ou d'établissement public à caractère industriel et commercial, les fonctionnaires nommés aux postes supérieurs d'inspecteur coordinateur ou attaché communal des sports», selon le JO N.9 de 2021. Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Sid Ali Khaldi, avait présenté le 3 février dernier, en conseil du gouvernement, un exposé sur ce document qui étend les cas de non cumul à des catégories de fonctionnaires de son secteur qui n'ont pas été prévus dans les dispositions du décret exécutif n.15-340 en vigueur. «Les nouvelles dispositions apportent plus de précisions aux cas et situations de non cumul de responsabilités ce qui permettrait de mieux lutter contre les risques de conflits d'intérêts et d'abus d'autorité et préserver ainsi l'éthique et la morale sportives», selon un communiqué du Premier ministre du 3 février.

Tunisie - ES Tunis : Gravement blessé, l'Algérien Tougaï opéré avec succès

LE DÉFENSEUR algérien de l'ES Tunis (Div.1 tunisienne de football) Mohamed Amine Tougaï, victime d'une fracture au niveau du talon, a été opéré avec succès samedi soir à Tunis, a annoncé le club tunisois dans un communiqué. "L'intervention chirurgicale réalisée par le Dr. Moncef Ben Abid à notre défenseur central s'est bien déroulée, le joueur va quitter la clinique lundi, alors que sa durée d'indisponibilité sera fixée ultérieurement", a indiqué l'Espérance sur sa page officielle Facebook. Formant la charnière centrale de l'EST avec l'autre défenseur algérien Abdelkader Bedrane, Tougaï (21 ans) s'est blessé samedi, lors du match disputé à domicile face aux Sénégalais de Teun-

gueth FC (2-1), dans le cadre de la 1re journée (Gr. D) de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique. Une terrible nouvelle pour l'ancien joueur du NA Hussein-Dey qui a commencé à faire ses preuves cette saison avec l'Espérance, arrachant une place de titulaire en défense centrale. Outre Tougaï, le club champion de Tunisie en titre a également perdu les services du milieu de terrain Ghailene Chaâlali, sorti sur blessure en première période. Lors de la 2e journée prévue le 23 février, l'EST se déplace à Alger pour affronter le MCA (20h00), alors que Teungueth FC, dont il s'agit de la première participation, recevra le même jour le Zamalek (17h00 algériennes).

COUPE DE LA CAF :

Fortunes diverses pour l'ESS et la JSK

Fortunes diverses pour les deux clubs algériens encore en lice dans ce challenge de la coupe de la Confédération Africaine de football, l'ES Sétif et la JS Kabylie.

Les Ententistes étaient en effet au rendez-vous et leur victoire en terre Ghanéenne laisse la porte ouverte à toutes les ambitions pour aller encore plus loin dans cette aventure. L'Aigle noir des hauts plateaux a réalisé une excellente opération en allant battre son homologue ghanéen d'Asante Kotoko 2-1, en match aller des 16es de finale «bis» disputé dimanche à Accra. Sans complexe devant une équipe de l'Asanté Kotoko qui n'est plus à présenter sur la scène continentale, a fait le match qu'il fallait pour ne pas se suffire de rentrer au pays seulement indemne mais avec une belle victoire dans ses bagages. De quoi nourrir tous les espoirs pour espérer composer leur billet à la phase de poules dans une dizaine de jours à Sétif. Et pourtant à vingt minutes de la fin a formation sétifienne était menée au score après que les les Ghanéens aient ouvert le score à la 68e minute par Kwame Opoku. Piqués dans leur amour propre les poulains de Nabil EL kouki ont su garder le fil du match en renversant la situation, d'abord par Mohamed Amoura (73e) puis par Ahmed Kendouci (80e). Le gardien de but de l'ESS a réussi à stopper un penalty à la 85e minute. Le match retour se jouera dimanche prochain à Sétif. En revanche, que de regret pour notre second représentant la JS Kabylie qui s'est inclinée devant son homologue malien, le Stade malien (2-1), mi-temps (1-0) en match aller des 16es de finale «bis» disputé dimanche à Bamako. Menés à la mi-temps par un but de N'Goda Adjiri (28e), les «Canaris» ont réussi à remettre les pendules à l'heure au retour de la pause citrons par Badreddine Souiyad (50e). Malheureusement pour les Kabyles, les temps additionnels décidés par le référé se sont avérés fatals. Les camarades du gardien Benbott héroïque jusqu'à finiront par céder à la 94' en encaissant un second but inscrit sur penalty. Mamadou



Coulibaly, chargé de transformer la sentence ne laissa aucune chance au dernier rempart des Canaris dans le temps additionnel (90+4). Une défaite sur le fil du rasoir imméritée pour les Canaris. Le match retour se jouera dimanche prochain à Tizi-Ouzou.

S.S

COUPE DE LA CAF :

Les résultats complets : CS Sfaxien (Tun) 4-1 AS Kigali (Rwa) 1 Gor Mahia (Ken) 0 NAPS Stars (Zam) 1 Jwaneng Galaxy (Bot) 0 Orlando (Afs) 3 Nkana (Zam) 2 TAS Casablanca (Mar) 0 Platinum (Zim) 0 Jaraaf (Sen) 1

Young Buffaloes (Esw) 1 Etoile Sahel (Tun) 2 Bouenguidi (Gab) 1 Salitas (Bfa) 0 AS SONIDEP (Nig) 0 Coton Sport FC (Cmr) 1 Asante Kotoko (Gha) 1 ES Setif (Alg) 2 Enyimba (Nga) 1 Rivers United (Nga) 0 Al Ahly Benghazi (Lby) 1 Motema Pembe (Drc) 1 Racing d'Abidjan (Ivo) 0 Pyramids (Egy) 2 Raja Casablanca (Mar) 1 Monastir (Tun) 0 Stade Malien (Mli) 2 JS Kabylie (Alg) 1 Le match Primeiro de Agosto (Ang) - Namungo (Tan) est reporté à une date ultérieure

MC ORAN :

Un autre délai demandé pour compléter le dossier de licence professionnelle

LA DIRECTION DU MC ORAN a demandé un autre délai pour compléter son dossier relatif à la demande de la licence professionnelle auprès la Direction de contrôle de gestion et des finances (DCGF), relevant de la Fédération algérienne de football, a-t-on appris dimanche de ce club de Ligue 1. Cette demande a été faite après l'échec de la direction oranaise de fournir tous les documents exigés par la DCGF dans les délais fixés, à savoir le 11 février, et ce, pour la deuxième fois de suite. Cela expose l'équipe à une défalcation d'un point en plus d'une amende financière de 300.000 dinars, comme deuxième sanction après avoir déjà fait l'objet d'une amende de 200.000 dinars lors de l'expiration du premier délai, le 10 janvier passé. La même source a précisé qu'il restait encore un dernier document à établir pour compléter le dossier en question. Il s'agit du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires qui devrait se tenir dans les prochains jours pour adopter le bilan financier de l'exercice 2019. L'absence du président du Conseil d'administration, Tayeb Mahiaoui, qui se trouve actuellement en France pour des «raisons de santé» et qui ne devrait rentrer au pays que jeudi prochain, a retardé la tenue de l'assemblée générale des actionnaires, selon le motif évoqué par la direction du club dans sa doléance. Par ailleurs, le MCO devrait annoncer lundi le nom du nouvel entraîneur devant succéder à Omar Belatoui, a-t-on indiqué de même source, assurant que la direction du club n'a pas l'intention de se séparer de Belatoui qui sera invité à faire partie du staff technique, lui qui avait remplacé Bernard Casoni après le départ de ce dernier au bout de huit jour-

nées. C'est Kheïreddine Madoui qui est en pole position pour prendre les rênes techniques des «Hamraoua», quatrièmes au classement après 13 journées, même si le président Mahiaoui est en négociations avec d'autres techniciens, à l'image de Nabil Neghiz, Mouaz Bouakaz et Abderrahmane Mehdaoui, a-t-on signalé.

KHEIREDDINE MADOUÏ SUCCÈDE À BELATOUI À LA BARRE TECHNIQUE

Kheïreddine Madoui a été officiellement désigné nouvel entraîneur du MC Oran, a indiqué dimanche la direction de ce club de Ligue 1 de football. Le successeur d'Omar Belatoui, qui avait à son tour remplacé Bernard Casoni, a été présenté à la presse après avoir signé un contrat s'étalant jusqu'à la fin de la saison en cours, a précisé à l'APS, Rafik Cherak, le chargé de communication et de marketing au sein du club phare de la capitale de l'Ouest. Le même responsable a fait savoir, en outre, que Belatoui, qui avait demandé lui-même à partir au milieu de la semaine passée, «peut, s'il le souhaitait, poursuivre sa mission au sein du staff technique, en tant qu'entraîneur-adjoint», soit la même fonction qu'il occupait sous Casoni.

La première sortie de Madoui, qui a entraîné la saison passée le club saoudien d'Al Taawoun, aura lieu le week-end prochain lors du match en déplacement contre le CS Constantine pour le compte de la 14e journée. Le MCO, qui reste sur une large victoire à domicile contre l'US Biskra (6-0) vendredi passé, occupe la 5e place au classement avec 25 points, rappelle-t-on.

US BISKRA : DÉMISSION DU MANAGER GÉNÉRAL ABDELKADER TERIA

LE MANAGER général de l'équipe de l'US Biskra (Ligue 1), a présenté officiellement sa démission, apprend-on dimanche de la direction du club. «Ma démission du poste de manager général de l'USB était envisageable depuis plus de deux semaines. J'ai temporisé dans l'espoir de voir les choses s'améliorer dans ce club, mais la lourde défaite face au MC Oran (6 à 0) a rendu ma décision irréversible», a indiqué dans une déclaration à l'APS, Abdelkader Teria. Il a relevé que sa démission permet de nouveaux dirigeants de prendre le relais et d'œuvrer à régler les problèmes en suspens. Les efforts consentis pour faire évoluer l'équipe dans de bonnes conditions, notamment en pleine crise financière, ont permis de réaliser des résultats positifs, a-t-il assuré. Et d'ajouter «la responsabilité nous incombe de prendre des décisions qu'il faudrait assumer». Le parcours «est encore long» devant l'équipe en Ligue 1 pour éviter la relégation, a rappelé le manager général démissionnaire, souhaitant tout le succès à celui qui le remplacera dans cette mission. A signaler que l'US Biskra occupe la 17ème place au classement après la 13e journée du championnat de Ligue 1.

LIGUE 1 (CLASSEMENT DES BUTEURS) : KHALFALLAH REJOINT KOUKRI À LA DEUXIÈME PLACE

L'ATTAQUANT de l'Olympique Médéa Hicham Khalfallah, auteur d'un doublé samedi lors de la victoire décrochée à domicile face au NA Hussein-Dey (2-1), a rejoint le milieu de terrain de l'USM Alger Hamza Koukri à la 2e place au classement des buteurs de la Ligue 1 algérienne de football, avec 6 buts chacun, à l'occasion de la 13e journée. Khalfallah et Koukri, sans aucun penalty, talonnent de près l'actuel meilleur baroudeur de la compétition, le meneur de jeu de l'ASO Chlef Kaddour Beldjilali, qui compte 7 réalisations au compteur. Dans ce classement des buteurs, le trio de tête est suivi par quatre joueurs qui comptent cinq buts chacun : Hamza Belahouel (CR Belouizdad), Mohamed Amine Amoura (ES Sétif), Adil Djabout (AS Aïn M'lila) et Billel Messaoudi (JS Saoura). Pour rappel, trois joueurs avaient terminé co-meilleurs buteurs lors de la saison 2019-2020, suspendue en mars dernier en raison de la pandémie de coronavirus. Il s'agit de Mohamed Amine Abid (CS Constantine), Mohamed Tiaïba (AS Aïn M'lila) puis Al-Tae Hail/Arabie saoudite) et Abdennour Belhocini (USM Bel-Abbès puis Umm-Salal et Al-Wakrah/Qatar) avec 10 buts chacun.

ITALIE : SUPERBE PREMIER BUT D'OUNAS AVEC CROTONE

L'ATTAQUANT ALGÉRIEN de Crotone en Serie A, Adam Ounas, a inscrit son premier but sous ses nouvelles couleurs contre Sassuolo. Servi sur le côté droit par Roca, il emmène son ballon avec son pied gauche jusque dans la surface pour crocheter une première fois son vis à vis vers l'extérieur avant de revenir vers l'intérieur, le mettant à terre. Il se met ainsi en position pour rier du pied droit et égaliser à la 26e minute.

Lancement d'une série d'opérations d'aménagement urbain

PLUSIEURS opérations urbaines d'aménagement ont été effectués récemment à travers la ville d'Ouargla, a-t-on appris hier, des services de la wilaya. Il s'agit de travaux d'aménagement urbain, de bitumage de routes et la réalisation de trottoirs au niveau de plusieurs quartiers de la ville, à l'instar la route reliant le chemin de wilaya CW-203 au boulevard de la Palestine, la station de refoulement de Haï Bouzid et la route principale menant vers Haï Gherbouz notamment, a-t-on fait savoir.

Ce programme de développement urbain concerne également l'installation de l'éclairage public de l'intersection de la gare multimodale vers la route menant vers la localité de Lahdeb (commune de Rouissat), ainsi que celle de Route nationale RN-49 au quartier En-nasr sur 1,5 km, a ajouté la source.

D'autres opérations d'aménagement, portant, entre autres, sur la réalisation de trottoirs, le revêtement de chaussées, l'installation de l'éclairage public solaire et la création d'espaces verts, sont en cours d'exécution, selon les services de la wilaya. Parmi ces projets, actuellement à différents taux d'avancement de leurs chantiers, figurent l'aménagement de la placette de Souk El-Hadjar ainsi que celle de Benhadjira au quartier de Béni-Thour, signale-t-on. Ils sont appelés à éradiquer les « points noirs » défigurant l'aspect esthétique de la ville d'Ouargla en plus de la réfection de routes et de trottoirs, dont certains sont dans un état de dégradation très avancé.

NAÂMA

Réalisation de trois cliniques médicales au titre du dispositif ANADE

TROIS CLINIQUES médicales réalisées dans le cadre de l'Agence nationale d'Appui et de Développement de l'entrepreneuriat (ANADE, ex: Ansej) ont été mises en service à Aïn Sefra (sud de Naâma), a-t-on appris avant-hier, du chargé de communication de l'antenne locale du dispositif, Ahmed Belmahi.

En marge d'une sortie sur site des cadres de l'antenne locale de l'ANADE au niveau des zones d'ombre relevant de la commune d'Aïn Sefra, M. Belmahi a indiqué que « le financement de ces nouvelles structures s'inscrit dans le cadre des orientations des pouvoirs publics visant à inciter les jeunes à la création des petites et moyennes entreprises (PME) devant contribuer au développement local, en sus de la promotion des prestations de services de santé spécialisés. »

Un groupe de jeunes diplômés : Médecins spécialistes, paramédicaux et techniciens, de la commune d'Aïn Sefra ont ainsi créé ces cliniques spécialisées en cardiologie, gynécologie et ophtalmologie, après avoir bénéficié d'un financement triangulaire : L'apport personnel, banques et concours de l'Etat, afin d'acquérir les équipements et moyens médicaux nécessaires dans le cadre des avantages offerts par l'Agence nationale d'Appui et de Développement de l'entrepreneuriat, selon la même source.

Les trois cliniques devraient permettre d'alléger les souffrances des malades en leur épargnant les déplacements qui coûtent cher aux établissements hospitaliers souvent lointains. A noter que d'autres projets seront prochainement financés par l'ANADE portant réalisation, entre autres de deux laboratoires d'analyses médicales et une clinique de chirurgie dentaire à Naâma, a-t-on fait savoir.

M'SILA

Réception de 246 projets multisectoriels début 2021

Un total de 246 projets inscrits pour l'exercice 2020, dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des habitants de la wilaya de M'sila, a été réceptionné au début de l'année 2021, ont annoncé, hier les services de la wilaya. La même source a précisé que 97 projets réceptionnés au profit du secteur des ressources en eau, 96 pour les travaux publics et 71 pour l'énergie détaillant que ces réalisations ont nécessité la mobilisation d'une enveloppe financière de l'ordre de 2 milliards de dinars puisés de multi-plans de développement.

Ces réalisations ont permis le désenclavement et le raccordement en gaz et en électricité et l'amélioration du cadre de vie de la population de la wilaya, les résidents dans les zones d'ombre notamment a-t-on indiqué de même source

Cette dynamique de réalisation des projets jugée « positive » concernera aussi la réception « avant la fin du premier trimestre 2021 », 58 projets a-t-on appris de même source.

BECHAR

Des équipements médicaux modernes au profit des hôpitaux

Des équipements médicaux modernes, acquis pour un montant de 300 millions DA, viennent d'être mis en place au niveau des hôpitaux des communes de Béni-Ounif et de Kerzaz (wilaya de Bechar), a-t-on appris hier, auprès de la direction locale de la Santé et de la Population (DSP).

Ces équipements médicaux vont contribuer à l'amélioration de la prise en charge des malades et permettre aux praticiens de la santé publique de disposer de moyens et matériels médicaux adaptés à leurs besoins pour les diagnostics et soins, a indiqué le DSP par intérim, Moulay Abderrahmane.

Ces équipements médicaux (radiologie, échographie, appareils de diagnostic, d'analyses médicales et autres), destinés à ces nouveaux hôpitaux de 60 lits chacun et devant ouvrir prochainement, doivent permettre de désengorger les établissements publics hospitaliers « Tourabi Boudjemaa » de Bechar et « Mohamed Yakoub » de Béni-Abbès, qui prennent en charge actuellement les

malades respectivement de la daïra de Béni-Ounif et de Kerzaz, a-t-il précisé.

L'hôpital 60 lits de Béni-Ounif (100 km au nord de Bechar), dont la réalisation s'inscrit au titre de la couverture médicale des zones frontalières du sud-ouest du pays, permettra dès sa prochaine mise en service, une meilleure prise en charge des patients, notamment ceux des zones nomades et éparses ainsi que ceux de la zone d'ombre d'El Guetrani, a ajouté M.Moulay.

Idem pour l'hôpital 60 lits de Kerzaz (350 km au sud de Bechar) dont le service des urgences médicochirurgicales a été ouvert à la population en début de cette année 2021, en attendant l'ouverture de l'ensemble de ses

autres services médicaux aux patients de cette agglomération et des localités limitrophes, a-t-il poursuivi. Auparavant, deux scanners (tomodensitométrie) ont été acquis au profit des hôpitaux de Bechar et Béni-Abbès dans le but de renforcer leurs services de radiologie, selon le même responsable.

Le secteur de la santé a procédé aussi à la réintégration dans des postes d'emploi permanents de 479 agents à travers la wilaya, qui exerçaient au sein du secteur avec des contrats relevant des différents dispositifs et programmes de l'Emploi, permettant ainsi de renforcer les services médicaux et communs de plusieurs structures sanitaires de la wilaya, a fait savoir M. Moulay.

BLIDA

Lancement des travaux de réfection d'établissements sportifs et de jeunes

DES OPÉRATIONS de réfection d'établissements sportifs et de jeunes ont été lancées dans la wilaya de Blida, a-t-on appris avant-hier, du responsable du secteur, Said Hoggas.

Les opérations de réfection d'établissements sportifs et de jeunes accusant une dégradation et des insuffisances requérant leur réhabilitation permettront une fois achevées leur mise à la disposition des jeunes, a indiqué M. Hoggas.

Il s'agit, selon le responsable, de 14 opérations de réfection qui profiteront aux complexes sportifs de Chebli et Ain Romana, les piscines semi olympiques de Blida et Boufraik, les salles omnisports « Baâziz Mohamed » du chef-lieu et de Bouguera-Est, ainsi que l'Ecole nationale des sports équestres. Les établissements de jeunes de Ben Chegrane (Mouzaia) et d'Ahl l'Oued (Chiffa) à l'ouest, ainsi que ceux de Hoseinia (Bouinane), Boufarik et Meftah à l'est, outre la pose d'une pelouse au stade principal du complexe sportif Chahid « Mustapha Tchaker », sont également concernés par les opérations de restauration et réhabilitation, a-t-on ajouté.

Les opérations ont été financées par le Fonds de wilaya de promotion des initiatives de la jeunesse et des pratiques sportives, à hauteur de 114 millions de Da, a poursuivi le responsable.

M. Hoggas a, également, signalé la levée de gel sur huit opérations d'équipement d'autres établissements sportifs et de jeunes inscrites en 2020. « Les procédures administratives ont été lancées en application des instructions du ministère de tutelle », a-t-il fait savoir.

Il a cité notamment huit établissements sportifs concernés, soient deux salles spécialisées à Blida et Meftah, une piscine et les salles omnisports de Blida, Larbaâ, Bouguera, El Affroune et Mouzaia, outre cinq établissements de jeunes, dont les maisons de jeunes d'Oued Djer et d'Oued El Alleugue, et les complexes sportifs de proximité d'Ain Romana, Beriane (Boufarik) et de l'Oued El Alleugue.

La concrétisation de ces opérations d'équipement, déjà en chantier, contribuera à la promotion des activités sportives et des jeunes, tout en aidant à l'émergence de leurs talents, a estimé le responsable du secteur.

BECHAR

Plus de 270 logements publics locatifs seront octroyés prochainement

Au moins 279 logements publics locatifs (LPL) seront attribués prochainement à leurs bénéficiaires dans plusieurs collectivités de la wilaya, a-t-on appris hier, du wali de Bechar. Ce quota de logement sera attribué au niveau de plusieurs communes de la wilaya, notamment Abadla, Mechraa-Houari Boumediene, Erg-Farradj, Ksabi et Kerzaz, à l'occasion de la commémoration de la journée nationale du Chahid, a précisé M.Mohamed Belkateb.

« L'attribution de ces logements s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces communes, en plus de répondre aux attentes des citoyens en matière d'habitat décent, » a-t-il ajouté.

La wilaya entend généraliser l'habitat rural, qui répond favorablement aux besoins et exigences sociales et culturelles des habitants de la région, mieux que les actuels programmes de logements, à savoir les bâtiments à plu-

sieurs étages, signale le chef de l'exécutif de la wilaya. « Nous allons dès cette année, et suivant les prochaines notifications de nouveaux programmes de ce type d'habitat par le ministère de l'Habitat, créer des segments de 100,150 et 200 unités, à être implantés sur une même assiette foncière. » Et ajoute « pour permettre, en plus de favoriser ce genre d'habitat qui a un vif succès auprès de la population, la réalisation des différents réseaux (eau potable, assainissement, gaz, électricité et téléphonie) avec des délais réduits », a expliqué M.Belkateb.

Et annonce également « Prochainement nous allons attribuer 1.000 aides financières pour les bénéficiaires de ce programme sur un global de 6.000 aides dont a bénéficié la wilaya ».

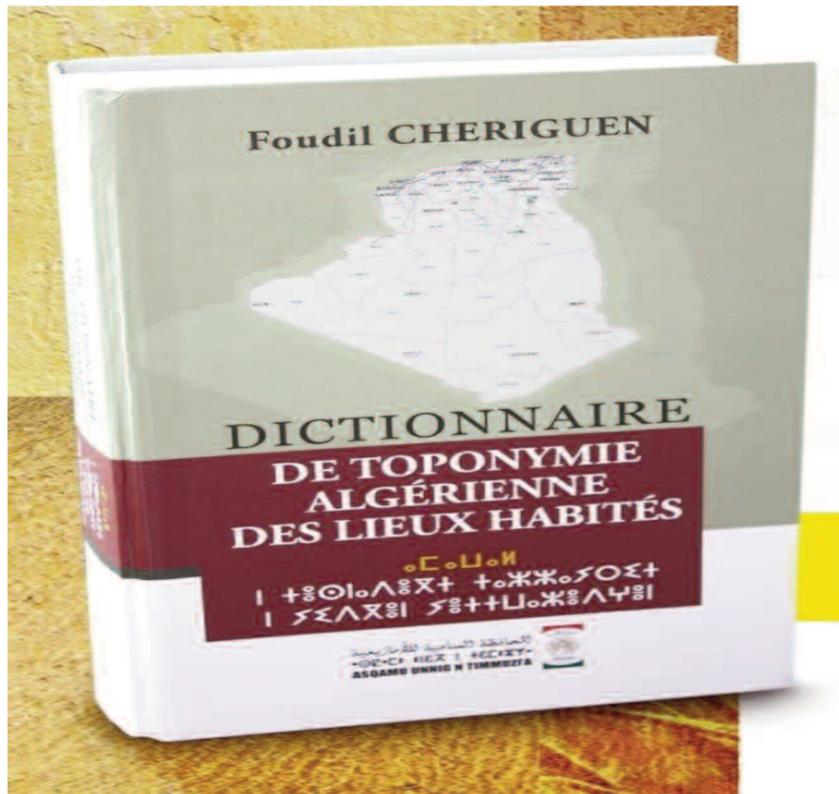
La wilaya a bénéficié, par phases successives, d'un quota de plus de 20.000 unités du même programme d'habitat.

PRÉSENTATION D'UN NOUVEL OUVRAGE

Des lieux et des noms

Le Professeur Foudil Cheriguen présente, demain, mercredi 17 février, au siège de la wilaya de Béjaïa, son dernier ouvrage *Dictionnaire de toponymie algérienne des lieux habités*.

Publié en janvier dernier par le Haut commissariat à l'amazighité dans la dynamique de promotion de la langue amazighe, le *Dictionnaire de toponymie algérienne des lieux habités* comprend une explication inhérente à un ensemble de noms contenus dans le Code postal. Les lieux habités renvoient au cadre bâti, selon la définition des architectes, et également aux terres mises en valeur. Dans l'introduction de cet ouvrage, il est précisé que ce travail porte sur 13 585 toponymes. Au sujet de la méthode utilisée pour ce projet d'ouvrage, elle consiste notamment en une réécriture systématique des toponymes avec un alphabet approprié, elle restitue ainsi la prononciation que le nom peut avoir en tamazight, en arabe ou dans une autre langue. Il s'agit principalement d'une interprétation des toponymes. D'autant qu'il y a une toponymie spécifique au Maghreb et, en particulier à l'Algérie, en raison « des influences dues à un rapport quelque peu à original à l'histoire: terres de colonisation nombreuses et de décolonisation conséquentes », ce qui a engendré « d'importants changements toponymiques : soit par substitution de noms, soit par de nouvelles créations ». Lors de cette rencontre avec le public, l'auteur Foudil Cheriguen, Docteur d'Etat es-lettres et sciences humaines de l'Université de Paris-Nord et professeur à l'Université d'Alger puis de Béjaïa, sera honoré par le Haut commissariat à l'amazighité en présence de ses confrères universitaires et chercheurs pluridisciplinaires. Ayant publié nombre de travaux universitaires, il est signataire notamment de *Toponymie algérienne des lieux habités* (Épigraphe, 1993), *Les mots des uns, les mots des autres, le français au contact de l'arabe et du berbère* (Casbah éditions, 2002), *Les enjeux de la nomination des langues dans l'Algérie contemporaine* (édition L'Harmattan, 2007), *Essais de sémiotique du*



nom propre et du texte (Office des Publications Universitaires, 2008), *Dictionnaire d'hydronymie générale de l'Afrique du Nord / Algérie, Maroc, Tunisie* (éditons Achab, 2012).

Aussi, le Haut commissariat à l'amazighité poursuivra ses activités en initiant à Chlef une rencontre, dans le contexte de la Journée internationale de la langue maternelle (21 février). Deux jours durant (20-21 février), elle portera sur la place de la langue amazighe dans les systèmes de l'enseignement et de la communication radiophonique. Il s'agira de l'action du mouve-

ment associatif dans la collecte, la sauvegarde et la recherche en matière de patrimoine matériel et immatériel au niveau du territoire national. Cette manifestation sera également animée par des expositions de livres, interfaces audio-visuelles et produits artisanaux, une série de conférences et d'activités littéraires culturelles et artistiques par des académiciens, des membres d'associations et d'enseignants de la langue amazighe dans la wilaya de Chlef et ses différentes régions, à Béni Haoua et à Zebboudja.

R. C.

12^e RENCONTRES EUROMAGHRÉBINES DES ÉCRIVAINS

L'acte d'écrire

DES ÉCRIVAINS et auteurs issus de pays de la Méditerranée dont l'Algérie devront débattre de la poésie et de la littérature en temps de pandémie lors des douzièmes Rencontres euromaghrébines des écrivains, prévues en version virtuelle du mardi 16 février au mardi 16 mars.

Organisée par la Délégation de l'Union européenne en Algérie, en partenariat avec l'opérateur culturel algérien Vivarium, l'édition 2021 de cette manifestation, placée sous le thème *La vie demain*, sera « exclusivement virtuelle » en raison des conditions sanitaires particulières, expliquent les organisateurs dans un communiqué. Souad Labbize, Lamis Saidi et Akram El Kebir participent à ces Rencontres aux côtés de Claudia Fauci de Malte, Alessandra Fagioli d'Italie et Nathalie Skowronek de Belgique, lauréate du prix de littérature 2020 de l'Union européenne. Afin de s'adapter au format virtuel, les organisateurs ont opté pour des rencontres en aparté entre un auteur algérien et un auteur européen qui auront à débattre de la poésie et la littérature au temps de la pandémie de coronavirus ainsi que les « conséquences » de la crise sanitaire sur l'acte d'écrire. Les 12^e Rencontres des écrivains seront diffusées sur les comptes Facebook et Instagram de la Délégation de l'Union européenne en Algérie.

APS

ORAN À TRAVERS LES PEINTURES DU MUSÉE

Le Musée national public Ahmed-Zabana d'Oran a ouvert, ce dimanche 14 février, une exposition d'arts plastiques mettant en évidence l'histoire et les sites pittoresques de la capitale de l'Ouest du pays. L'exposition *Oran à travers les pein-*



tures du musée comprend dix-neuf tableaux d'artistes plasticiens algériens. Affif Cherfaoui, Abdelkader Belkhorissat et le Français Jean Taillet, entre autres, se sont inspirés de la beauté des paysages d'Oran, sa richesse historique et ses sites archéologiques. Ces œuvres, dont une partie est conservée dans des entrepôts et une autre exposée dans la salle des Beaux-arts de la Fondation muséale Ahmed-Zabana, traitent de plusieurs monuments et sites dont le port de pêche, le fort de Santa Cruz, un café populaire, des paysages naturels d'Oran et ses plages. La manifestation se poursuivra jusqu'au jeudi 04 mars, elle s'inscrit dans le cadre du programme d'animation de l'année en cours et vise à mettre en valeur le patrimoine de la ville d'Oran, selon Leila Boutaleb, chargée de la communication et de l'animation au Musée national public Ahmed-Zabana.

ECRIVAIN Exposition André Gide (1869 - 1951). Institut français d'Alger du mardi 16 février au dimanche 28 février. A travers ses écrits et ses actes, l'auteur André Gide se veut le porte-étendard d'une génération en quête d'autonomie et de liberté à tous niveaux. Il n'a de cesse, durant sa carrière littéraire, de rechercher l'affranchissement des barrières morales et sociales de son temps.

TOILES L'artiste peintre Hakim Tounsi expose *La rive orientale* jusqu'au vendredi 26 février. Dar Abdellatif, Alger. Œuvres sur les arbres, l'architecture mauresque et le cycle dynamique de la vie. Des éléments de prédilection de l'artiste qui mêle le tout en harmonie dans un style semi-figuratif et pictural.

PHOTO Nora Zaïr expose *Paris 5441* du jeudi 18 février au mercredi 03 mars. Institut français d'Alger. Scènes de vie parisienne, automne 2019. Accès libre.

PEINTURE L'artiste plasticienne Nadia Cherrak expose *Once upon the time* jusqu'au jeudi 04 mars. Galerie Ezzou'art, centre commercial et de loisirs, Bab Ezzouar, Alger.

CONCERTS Cycle de concerts de musique algérienne, chaâbi et variété, jusqu'au vendredi 05 mars. Dar Abdellatif, Alger. Début de soirée à 20h (une heure de temps). Les jeudi, vendredi, samedi. Retransmission en live sur la page Facebook de l'Aarc sur les ondes de radio El Bahdja. Orchestre de sept musiciens avec les chanteurs Abdelkader Chaou, Abderahmane Koubi, H'cen Fadli, Amel Radi, Tarek Ayad, Noria Takvaylith, Nouredine Alane, Asma Alla, Mohamed Rebah.

PRIX Ouverture des candidatures pour la huitième édition du Prix littéraire Mohamed-Dib. Saison 2021-2022. Œuvre (100 pages au minimum) en langue arabe, amazighe ou française et dossier à envoyer avant le 07 janvier 2022. Consulter: lagrandemaisondedib.com

REPRISE L'Office national de la culture et de l'information (ONCI) reprend ses activités culturelles. Réouverture de la salle Atlas à Bab El Oued-Alger, complexe culturel Abdelouahab-Salim à Tipasa, salle Isser à Boumerdes, salle du 8-Mai-1945 à Kherrata, salle Ahmed-Bey à Constantine, salle Essaâda à Oran.

SINGLE Nouveaux titres du groupe pop Index d'Alger sur Youtube : Douwari (mon douar, 04 : 37) ; Aâyt (Je suis fatigué, 03: 55) ; Da Malik (03 :24). Et reprise de Sept heures moins quart, titre adapté à l'urgence sanitaire pour prévenir contre la propagation du coronavirus.

CLIP Qololi (Dites-moi) du collectif El Bandia Social Club. Avec les artistes Hamidou, Baâziz, Abderahmane Djalti, Kamel Bouakaz, Fouad Chemlal, Mohamed Lamine, Fathi Tabouche, Hakim Salhi, Mohamed KG2, Nouredine Allane, Mohamed Reda Djender, Mennacer Mustapha et Reda Sika. Espace dédié aux activités des artistes algériens.

MUSEE Les artistes Selka Abdelwahab, Hachemi Ameer, Kalouza Mohamed Amine, Cherif Slimane, Halima Salem, Chemirik Dalila et Kaïssar Sid Ahmed ont offert, chacun d'eux, une toile au Musée d'arts modernes d'Oran.

Des faussaires utilisaient un excentrique faux passeport attribué à... Sylvester Stallone



La Bulgarie a annoncé vendredi le démantèlement d'un important réseau de faussaires qui utilisaient un excentrique faux passeport attribué à... Sylvester Stallone pour démontrer à leurs clients leur savoir-faire criminel.

Sur le document falsifié présenté par le parquet, la star américaine apparaît sourcils froncés et bouche entrouverte, comme sur l'une des affiches de ses superproductions, bien loin des standards européens en matière de photos d'identité.

Le réseau, qui produisait aussi de faux billets, s'en servait comme d'un argument commercial pour mettre en valeur

la qualité de l'impression, rendant la copie plus crédible encore que l'original.

Quatre personnes inculpées

Quatre personnes ont été inculpées vendredi pour participation à un groupe criminel organisé dans la contrefaçon et deux autres pour complicité, selon un communiqué du parquet.

La police bulgare a mené l'enquête en coopération avec l'agence européenne Europol et le Secret Service américain, chargé de lutter contre la fausse monnaie outre sa mission plus connue de protection des personnalités.

Des documents saisis

Une imprimerie déjà démantelée en 2018 a été surprise en pleine production de billets dans un garage souterrain de la station Sunny Beach, sur la Mer Noire.

De fausses cartes d'identité, de faux permis de conduire et de faux billets de 100 euros et de 50 dollars ont été saisis pour une valeur respective de 681.500 euros et 340.750 dollars.

Très connu en Bulgarie pour son rôle de Rocky Balboa, Sylvester Stallone a participé au tournage de plusieurs films dans ce pays, notamment de la comédie d'action "Expendables: unité spéciale" ou encore d'un épisode de "Rambo".

Nouvelle année, nouvelle montre



Démarrer 2021 en Aston Martin (ou presque), telle est la proposition d'une jeune maison horlogère qui intègre des vestiges d'une mythique DB5 dans ses montres.

Nul besoin de revenir une fois encore sur les liens étroits unissant le monde de l'horlogerie et celui de l'automobile. Une histoire de points communs, de sensations identiques, d'émotions similaires.

Alors qu'ils fréquentaient ensemble les bancs de l'ESCP, grande école de commerce parisienne, Louis Jalaber et Simon Szeper ne se posaient même pas la question du pourquoi ou du comment. Tous deux aimaient les montres autant que les bolides, point barre. Mais à force de parler des unes comme des autres avec le même enthousiasme, une envie

finit par naître dans leur cerveau d'étudiants brillants : créer ensemble un garde-temps en relation avec les voitures. Et fonder au passage leur propre marque.

Ils avaient bien conscience de ne pas être les premiers à emprunter cette voie, aussi prirent-ils le temps de trouver un moyen de s'exprimer d'une façon différente.

Louis Jalaber et Simon Szeper réfléchirent longuement, contactèrent un designer, échangèrent des idées. Un an de travail fut nécessaire avant que l'utopie ne devienne réalité : récupérer un capot issu d'une Aston Martin DB5 et le transformer en cadrans de montre.

Et plus exactement de montres « Atelier Jalaper ». Pourquoi ce modèle précis ? « Tout d'abord parce que Simon et moi étions très attachés à la DB 5 et à sa légende liée aux films de James Bond, raconte Louis.

Ensuite, nous avons entrepris un petit sondage via les réseaux sociaux, et le verdict des passionnés a été sans appel. »

Le choix de la passion

Une décision logique et réfléchie, donc, mais synonyme d'un difficile défi à relever. En effet, cette icône mécanique ne fut construite qu'en 1 021 exemplaires, entre 1963 et 1965.

Nos deux compères se mirent en quête d'un capot, élément suffisamment grand pour permettre la réalisation de plusieurs centaines de cadrans. Après de patientes recherches, ils trouvèrent en Angleterre, dans un garage londonien, le propriétaire d'une DB5 désireux de remplacer son capot voilé.

La facture fut salée, mais la démarche aboutit et Aston Martin décerna même un certificat d'authenticité à la pièce en aluminium acquise par Atelier Jalaper. C'est en Suisse, à La Chaux-de-Fonds, que Louis et Simon firent transformer leur trésor en cadrans. La tâche fut ardue et l'effet nid d'abeille (rappelant la calandre de la DB5) ne put être obtenu qu'au prix d'un délicat travail au laser. La montre finit toutefois par voir le jour en quatre versions (boîtier couleur ou noir, fonction date ou jour/date) animées par un mouvement automatique Miyota et proposées à des tarifs très raisonnables.

INSOLITE

USA



"J'ouvre la porte et mon fils est là, avec un faon"

Stephanie Brown avait laissé son fils Dominic jouer un moment aux alentours de leur maison de vacances, en Virginie. Mais à son grande surprise, lorsqu'elle lui a ouvert la porte, c'est en compagnie d'un drôle d'ami qu'elle a retrouvé son petit garçon...

Une famille américaine repliait bagage après un séjour au vert au Massanutten Resort, en Virginie, et Stephanie Brown avait envoyé Dominic, 4 ans, jouer dehors afin de faire les valises. La mère écoute évidemment d'une oreille ce que fait son fils et entend des bruits de pas sur le seuil de la maison. Elle devine que Dominic se frotte les pieds sur le paillason pour rentrer et jette un œil pour voir s'il faut l'aider. Mais là, vision insolite: "Je découvre mon petit garçon debout devant moi avec un faon, tous deux prêts à entrer chez nous. J'étais complètement sous le choc, paralysée. Pour lui, ça semblait être la chose la plus naturelle au monde", raconte-t-elle dans une publication Facebook et à différents médias américains. D'abord figée et stupéfaite, ne sachant que faire, elle décide finalement d'essayer d'immortaliser le moment avec l'appareil photo de son smartphone.

Elle s'est donc éclipsée un instant pour aller chercher l'appareil et, par chance, le duo n'avait pas cillé, lui permettant de faire un cliché rapidement devenu viral sur Facebook. Dominic a expliqué à sa maman qu'il avait proposé au faon de l'accompagner pour prendre un bol de céréales à la maison.

"Après avoir pris la photo, j'ai demandé à Dominic s'il pouvait raccompagner son nouvel ami vers le bois, afin qu'il retourne lui aussi retrouver ses parents", raconte encore la mère attendrie de voir comme son fils avait apprivoisé un animal réputé si craintif.

L'enfant s'est exécuté, le bébé cerf s'est enfilé dans la nature à la rencontre des siens et la petite famille est rentrée chez elle avec un souvenir inoubliable qui fait évidemment un tabac sur les réseaux sociaux.

Rien que sur Facebook, le post a été partagé 41.000 fois, "aimé" par 31.000 personnes et a suscité 6.600 commentaires admiratifs devant ce magnifique contact entre l'enfant et l'animal sauvage. "Je pensais juste partager un moment comique et finalement, ça fait un carton", s'amuse la mère de famille

La Russie est le seul pays à envoyer des armes à feu dans l'espace avec ses astronautes !





Glossaire des communications unifiées

Technologie : Caméra à recadrage automatique, DECT, Full-duplex, IPBX, SIP Trunking, UCaaS,... Tout le vocabulaire du monde des communications unifiées.

Tout le vocabulaire du monde des communications unifiées.

3G / 4G / 5G : Standards de réseaux mobiles définis par l'UIT-R et ETSI. La 3G est apparue en 2000 avec les normes UMTS (Universal Mobile Telecommunications System) et CDMA 2000 (Code division multiple access - ou accès multiple par répartition en code (AMRC)). Les débits initialement offerts, de l'ordre 1,9 Mbit/s au maximum ont été peu à peu améliorés avec les évolutions d'UMTS. LTE (Long Term Evolution) marque l'arrivée de la 4G en 2009. Le début est de l'ordre de 300 Mbit/s théorique puis 3 Gbit/s avec LTE-Advanced. Avec la 5^{ème} génération, les débits attendus sont de l'ordre de 1 Gbit/s jusqu'à 10 Gbit/s. La mise en service de la 5G a commencé en 2020 dans plusieurs pays.

Caméra à recadrage automatique :

Les systèmes de visioconférences pour salle disposent de plus en plus de caméra permettant d'effectuer un recadrage automatique qui fixe l'interlocuteur qui prend la parole.

Caméra PTZ (Pan Tilt Zoom) : Acronyme de Pan / Tilt / Zoom pour faire un panoramique, s'incliner et zoomer, certaines caméras de visioconférence peuvent fixer automatiquement l'interlocuteur qui prend la parole.

Centrex IP : Offre d'IPBX (Internet Protocol Private Branch eXchange) opérée par un opérateur de téléphonie.

Certifications Teams, Zoom : Des équipements de visioconférencing sont désormais certifiés par Microsoft et Zoom pour fonctionner parfaitement avec leurs plateformes.

Champ de vision : Caractéristique importante pour un équipement de visioconférence, les champs de vision des caméras vont généralement de 80° à 120°, une caméra à angle large étant plutôt destinée aux espaces restreints. Un zoom optique permet au système de fixer la personne qui parle par reconnaissance des visages.

Cloud Calling : Téléphonie dans le Cloud où l'entreprise n'a plus à déployer d'IPBX. Toute la téléphonie est gérée via une interface Web.

Contrôle des appels : Méthode de filtrage des appels qui demande à l'appelant la saisie d'un code pour que son appel soit présenté à son interlocuteur.

Couplage Téléphonie-Informatique (CTI) :

Capacité donnée à une application d'interagir avec la plateforme de téléphonie pour capter des informations relatives aux appels entrants mais aussi initier des appels.

DECT : Acronyme de Digital Enhanced Cordless Telecommunications, cette norme de téléphonie sans fil est principalement utilisée par les téléphones fixes, entre le combiné et sa base. Sa portée maximale est d'une quarantaine de mètres.

Extensions téléphoniques : Numéro de poste de 3 à 6 chiffres attribué à un utilisateur. Les utilisateurs internes peuvent se limiter à ce numéro pour s'appeler, de l'extérieur, la personne peut être appelée en suivant le numéro d'appel principal de son entreprise de ce numéro de poste.

Full-duplex : Outre l'élimination de l'écho et du bruit ambiant, un équipement de visioconférence full-duplex ne va pas couper la parole à un interlocuteur lorsqu'un second intervient comme c'est le cas en Half-duplex.

Gestion de présence : Système permettant à la plateforme de signaler à toutes les personnes connectées la présence effective d'un utilisateur.

GSM (Global System for Mobile Communications) : Standard de téléphonie mobile de deuxième génération (2G) spécifiée par l'ETSI. C'est le premier standard à être non pas analogique mais numérique. L'organisation 3GPP a étendu le standard avec les transferts de données par GPRS puis avec son évolution EDGE.

Huddle room : Salle de réunion de petite taille conçue pour les équipes agiles de moins de 10 personnes. Celles-ci sont équipées d'équipements de visio adaptés à cette taille limitée, souvent d'un grand écran tactile où chacun peut annoter les documents présentés.

tés.

IM : Acronyme d'Instant Messaging ou messagerie instantanée, se dit d'un système d'échange de messages en temps réel via logiciels.

Intégrations CRM (Customer Relationship Management) :

Les services de Centrex IP et d'UCaaS doivent proposer des intégrations avec les annuaires d'entreprises mais aussi les plateformes CRM pour, par exemple, remonter une fiche client au moment de l'appel.

IP : Acronyme 'Internet Protocol, IP est le protocole de niveau 3 qui véhicule les données Web ainsi que les flux audio et vidéo basés sur les protocoles de niveau 4 UDP et TCP. Avec ses adresses codées sur 32 bits, IPv4 laisse désormais la place à IPv6 dont les adresses sont codées sur 128 bits.

IPBX : Version IP de l'autocommutateur (PBX), celui-ci est désormais 100% logiciel et peut s'exécuter sur un serveur, une machine virtuelle ou sur une instance Cloud.

Over the Top (OTT) : Se dit d'un opérateur de service UCaaS ou de téléphonie IP ne possédant pas son propre réseau IP.

Scénarios d'appels : Scripts mis en place par un administrateur ou un utilisateur pour traiter les appels entrants : celui-ci peut être présenté à la fois sur poste fixe et mobile, renvoyé sur la messagerie au bout de n sonneries ou bien transféré à un autre poste, etc.

SDA : Sélection directe à l'arrivée : Technique d'appel pour joindre un interlocuteur sans passer par le standard téléphonique.

SIP (Session Initiation Protocol) : Acronyme de Session Initiation Protocol, il s'agit du protocole qui régit les échanges en téléphonie sur Internet. Ce protocole aujourd'hui est supporté par tous les acteurs de la ToIP.

SIP Trunking : Service assurant la connexion entre l'infrastructure de téléphonie sur IP de l'entreprise et le réseau d'un opérateur. Un Trunk SIP assure la connexion entre l'IPBX et le réseau public, le Trunk T0/T2 concerne un

PABX (private automatic branch exchange ou private branch exchange (PBX)) classique doté de cartes T0 ou T2.

Softphone : Logiciel de téléphonie pour PC ou smartphone. Il permet une communication avec un utilisateur utilisant la téléphonie IP sur applications ou téléphonie classique. Ces logiciels sont souvent compatibles SIP.

Softswitch : Commutateur téléphonique 100% logiciel, aujourd'hui dédié à la téléphonie sur IP.

Tableau blanc interactif (TBI) : Alternative moins coûteuse que le grand écran tactile, un tableau blanc doté d'un système de caméras peut jouer le rôle de support écrit à une visioconférence.

Téléphone d'audioconférence

(ou Pieuvre) : Le dispositif vient se placer au centre d'une table de réunion. Il dispose de plusieurs micros et permet à tous les participants d'une audioconférence d'être entendus. Certains dispositifs de ce type disposent d'un écran

TOIP (téléphonie sur IP) : La téléphonie sur IP va plus loin que la VOIP en proposant une architecture complète de téléphonie, s'appuyant notamment sur un IPBX.

UCaaS (Unified communications as a service) : Service Cloud offrant divers services de communication et de collaboration en ligne. Outre la téléphonie sur fixe ou mobile, ces services proposent des solutions de messagerie instantanée, d'audio et videoconférencing, de partage de documents.

VOIP : Acronyme de Voice over IP (voix sur IP), c'est la technologie qui permet de transmettre de la voix sur un réseau IP. Ses principaux protocoles sont SIP, H.323, RTP, RTCP, IAX, SCCP, CDP, UA et UNISTIM.

XMPP : Acronyme de Extensible Messaging and Presence Protocol, ce protocole est implémenté dans de nombreux logiciels de messagerie instantanée et assure les échanges de message et la gestion de la présence des participants.

VOUS VOUS SOUVENEZ lorsque Microsoft a placé un QR code sur l'écran bleu de la mort, afin que l'utilisateur soit dirigé vers une page web listant les problèmes pouvant déboucher sur une erreur ? Les blagues se sont écrites toutes seules.

En adoptant une vision occidentale des choses – où la norme est d'oublier commodément que l'Asie n'a jamais vraiment pris le large – en 2019, les QR codes n'étaient rien de plus qu'un ennui sur les panneaux publicitaires. Puis la pandémie de Covid-19 a frappé, et les QR codes ont pris un nouvel essor.

Des QR codes aux vaccins

Dans les pays qui ont mieux géré la pandémie de Covid-19 que d'autres, comme l'Australie, Singapour et la Nouvelle-Zélande, les QR codes sont partout. Tout le monde les scanne, parce que les gouvernements ont demandé aux citoyens de les utiliser pour s'enregistrer dans les lieux publics et les restaurants.

Si 2020 a été l'année où les QR codes ont rebondi, 2021 sera l'année de leur utilisation massive, car on espère que de plus en plus de pays se relèveront de la pandémie et commenceront à s'ouvrir.

La revanche des QR codes ?

Technologie : Pendant une grande partie de la dernière décennie, si vous vouliez faire une petite blague sur une technologie qui n'a pas trouvé sa place, c'était les QR codes.



Pour les pays qui se rapprochent déjà de la normale, les QR codes seront une norme de la vie quotidienne jusqu'à ce qu'un vaccin leur soit administré.

Les caméras s'adaptent

Ces étranges petits carrés sont passés très vite de l'état d'ennui à celui de sauveur potentiel. Il est donc probable qu'ils restent à nos côtés en 2021. Un petit post-scriptum de la pandémie de Covid : pendant longtemps, l'application standard de Google pour les caméras Android ne scannait pas les QR codes par défaut lorsqu'un utilisateur l'ou-

Le Forfait + à 200 DA L'ANNONCE

*UNE PETITE ANNONCE DE 4 LIGNES DONT CHACUNE COMPRENDRAIT - 26 SIGNES (ESPACE COMPRIS)



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
Quotidien national d'information
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1^{er}-Mai
16016 Alger.

Tél. : (021) 67.07.48 / 49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070) 25.19.19
Fax : (021) 67.07.46

Publicité
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net

www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
**QUOTIDIEN NATIONAL
D'INFORMATION**
Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1^{er}-Mai
16016 Alger
Tél. :
(021) 67.07.48/49
(021) 67.15.45
(021) 67.31.83
(070) 25.19.19
Fax :
(021) 67.07.46

Edité par la SARL Groupe
Presse et Communication au
capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
**Directeur
de la publication**
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
Centre : SIA

Ouest : SIO
Est : SIE
SIMPRAL

FLASHAGE
Centre, Est : LJI

DIFFUSION
Centre : CIDP.
Ouest : SEDOR.
Est : Eurl KDP

TIRAGE
3500 exemplaires

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
pub@jeune-independant.net

**CONTACTEZ AUSSI
ANEP**
1 rue Pasteur, Alger
Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43
Fax : 021 73 95 59

BUREAUX RÉGIONAUX
• Annaba

3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax :
(026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed
Taâkoucht,

Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial
SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N° 10
N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljbejaia@yahoo.fr

• Tipasa
B.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2021

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.



télévision

PROGRAMME DU JOUR

| | | |
|-------|--|----------------|
| 21h00 | Série policière (2020 - Etats-Unis) S.W.A.T. | TF1 |
| 21h00 | Nature (2021 - Grande-Bretagne) Une planète parfaite | 2 |
| 20h00 | Téléréalité Recherche appartement ou maison | 6 |
| 21h00 | Cinéma - Biographie - 2019 Radioactive | CANAL+ |
| 21h00 | Cinéma - Film pour la jeunesse France - 2009 Le petit Nicolas | W9 |
| 20h00 | Cinéma - Film fantastique Etats-Unis - 2009 Watchmen, les gardiens | CINE + FRISSON |
| 21h00 | Magazine de société Familles extraordinaires | 6ter |
| 21h00 | Cinéma - Drame Borg McEnroe | CINE + PREMIER |
| 21h30 | Cinéma - Film d'animation Moi, moche et méchant 3 | C8 |
| 21h00 | Cinéma - Film d'action - 2019 John Wick Parabellum | CINEMA |
| 20h00 | Cinéma - Film de science-fiction Etats-Unis - 2012 Men in Black 3 | CANAL+ family |
| 21h00 | Magazine de société 90' Enquêtes | TMC |



JEUNE INDEPENDANT



Série de suspense (2018 - Etats-Unis)
Saison 1 - Episode 9: Requiem

L'aliéniste

Après la mort de Mary Palmer, Kreizler se sent responsable. Dévasté par le chagrin, il s'enferme chez lui, refusant de continuer l'enquête. Sara tente de remotiver les troupes en poussant l'équipe à aller de l'avant, d'autant plus que Moore les avertit que le tueur va frapper à nouveau... Cyrus veut profiter de la situation pour se venger.

22h10

Série dramatique (2020 - Grande-Bretagne)
Saison 1 - Episode 4 / 5

Two Weeks to Live

Afin de protéger Nicky et Beth, Jay accepte de collaborer avec la police qui tente d'élucider l'affaire concernant le meurtre de Jimmy. Avant repartir vivre avec sa mère, Kim veut réaliser un des souhaits inscrit dans son journal intime et qui lui rappelle les bons moments passés avec son père. Tina décide de l'emmener à la fête foraine en compagnie de Nicky.

| HORAIRES DES PRIÈRES | ANNABA | | | | | CONSTANTINE | | | | | ALGER | | | | | OUARGLA | | | | | CHLEF | | | | | MOSTAGANEM | | | | | ORANA | | | | |
|----------------------------|--------|-------|-------|---------|-------|-------------|-------|-------|---------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|---------|-------|-------|---------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|------------|-------|-------|---------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|
| | Fadjr | Dohr | Agr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Agr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Agr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Agr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Agr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Agr | Maghrib | Icha | Fadjr | Dohr | Agr | Maghrib | Icha |
| | 07:17 | 12:43 | 15:44 | 18:09 | 19:34 | 05:47 | 12:48 | 15:50 | 18:15 | 19:39 | 06:02 | 13:02 | 16:04 | 18:29 | 19:53 | 05:52 | 12:53 | 16:01 | 18:25 | 19:45 | 06:08 | 13:09 | 16:11 | 18:36 | 20:00 | 06:13 | 13:14 | 16:16 | 18:41 | 20:05 | 06:16 | 13:17 | 16:20 | 18:44 | 20:08 |

LE JEUNE

N° 6918 MARDI 16 FÉVRIER 2021

INDÉPENDANT

www.jeune-independant.net

direction@jeune-independant.net



| | Maximales | Minimales |
|-------------|-----------|-----------|
| Alger | 17° | 09° |
| Oran | 21° | 06° |
| Constantine | 17° | -01° |
| Ouargla | 15° | 01° |

ANIS RAHMANI :

«Je n'avais pas l'intention d'attenter à la vie privée du colonel Smail»

Le procureur général près la cour d'Alger a requis, hier, une peine de dix ans de prison ferme assortis de 100 000 dinars d'amende et la confiscation des pièces matérielles relatives au litige qui l'oppose à l'ex-premier responsable de la caserne Antar, en l'occurrence Attou Nacer, dit colonel Smail.

Au cours de son audition par le président de la 4e chambre pénale de la cour d'Alger, le P-DG du Groupe Ennahar est longuement revenu sur l'art et la manière avec laquelle son dossier a été traité, notamment au niveau des services de sécurité. Le premier responsable de la chaîne privée d'Ennahar a affirmé au président en charge du dossier qu'il n'avait nullement l'intention de porter atteinte à la vie privée et à la dignité de la victime, à savoir le colonel Smail.

Dans le même contexte, il a clamé haut et fort à la direction du juge : «Je voulais protéger le journaliste qui avait publié un article dans lequel il a demandé aux services de sécurité, par le biais de certains députés, d'intervenir pour la dissolution de l'APN.»

Anis Rahmani a déclaré : «Il n'y a aucune loi qui interdit dans le code de l'information de prendre des photos des services de sécurité en plein exercice de leurs fonctions, surtout que ces derniers étaient venus en civil pour l'arrestation du journaliste.»

Il a par ailleurs indiqué : «Je n'avais nullement l'intention de porter atteinte à la sécurité de l'Etat ni à celle des forces de sécurité. Je voulais uniquement protéger le journaliste de tout abus d'autorité et de trafic d'influence.» Il a tenu à préciser que «l'arrestation du journaliste Smail Djeghal s'est faite de manière arbitraire et abusive par les ex-responsables de la caserne Antar et que sa famille réclamait sa libération».

Anis Rahmani a ajouté : «En diffusant la conversation à travers une vidéo entre le colonel Smail et moi, je voulais tout simplement exposer et dévoiler aux plus hautes institutions de l'Etat les dépassements des éléments de sécurité. Ils se sont infiltrés de manière brusque à l'enceinte du siège d'Ennahar et ont embarqué le journaliste.»

A la question de savoir s'il avait eu l'autorisation de faire la vidéo, le mis en cause a répondu : «Je ne l'ai pas fait.»

Interrogé à propos de l'accusation liée à l'atteinte aux chefs de l'institution interne, l'inculpé a précisé : «Je n'ai jamais eu l'intention



de porter atteinte à l'institution militaire, notamment à celles de Athmane Tartag et Mohamed Mediene.»

Le représentant de la partie civile a dressé un dur réquisitoire contre Anis Rahmani, estimant qu'il a commis «l'irréparable en s'attaquant à des ex-hauts responsables du DRS, qui ont sacrifié leur vie au service du pays».

L'avocat de la partie civile a par ailleurs estimé que «Anis Rahmani a exposé la vie du colonel Smail au danger en procédant à l'identification visuelle des éléments de l'ex-DRS. Par la publication de la vidéo, il savait ce qu'il faisait et ce qu'il voulait.»

Il a enfin conclu qu'il n'y a «rien de personnel entre son client et Mohamed Mokeddem. Ce dernier aurait dû se plaindre auprès du procureur de la République du tribunal de Bir Mourad Raïs et non pas publier des articles et diffuser une vidéo portant atteinte à l'institution militaire».

Les avocats de la défense, qui se sont succédé aux plaidoiries, ont insisté tout d'abord sur l'annulation des procédures pénales et l'extinction de l'action publique du moment que les faits se sont déroulés en 2016 alors que la plainte a été déposée en 2018.

Les avocats ont axé leurs interventions sur «les dépassements arbitraires dont a été victime le journaliste au moment de son arrestation alors qu'il travaillait sous sa coupe».

Ils ont souligné que «les accusations portées à l'encontre de leur client ne tiennent pas debout».

Ils ont sollicité la relaxe pure et simple d'Anis Rahmani, qui a déclaré : «Ce qui me tient à cœur, ce n'est pas le fait que je sois en prison mais plutôt les dépassements dont j'ai fait l'objet par ceux que je respectais et avec qui j'ai passé plus de 25 ans de travail.»

Les faits, faut-il le rappeler, remontent au mois d'octobre 2018, lorsque des officiers de ce service ont tenté, en vain, d'arrêter l'auteur d'un article paru sur le site Alg24.com, appartenant au groupe Ennahar. S'en est suivie une communication téléphonique entre Anis Rahmani et le colonel Smail, où ce dernier, durant un long moment, le supplie de lui livrer le journaliste. Le patron du groupe Ennahar avait refusé et défié le premier responsable des services de renseignement, Bachir Tartag. Enregistré, le contenu de la communication fut diffusé sur la chaîne

Redouane Hannachi

TIZI OUZOU

Débrayage dans le secteur de la formation professionnelle

AYANT jugé que leur grève du 3 février n'a pas suscité l'écho voulu auprès de la tutelle, les travailleurs du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya de Tizi Ouzou ont décidé d'observer un autre débrayage aujourd'hui. Dans un communiqué, le Syndicat d'entreprise des travailleurs de la formation professionnelle (SETFP) affilié à l'UGTA souligne que cette journée de grève est décidée pour que les pouvoirs publics daignent enfin satisfaire leur plate-forme de revendications, laquelle s'articule autour de quatre points. Il s'agit de la consécration du droit à une promotion exceptionnelle, c'est-à-dire sans subir d'examen professionnel, des professeurs du secteur de la formation professionnelle 2 et ATP, de la prise en charge immédiate de la révision et la promulgation du statut particulier des travailleurs du secteur en intégrant tous les corps, et ce conformément au décret exécutif n°09-93 du 2 février 2009 portant statut particulier des corps spécifiques du secteur, de l'augmentation de la valeur du point indiciaire pour assurer l'augmentation salariale, de la titularisation des travailleurs contractuels et enfin de l'octroi aux travailleurs du secteur d'une prime Covid, et ce à l'instar des travailleurs des autres secteurs qui ont travaillé durant la période de confinement.

Saïd Tisseguine

ORAN

Pourchassé par un gang, un étudiant meurt percuté par une voiture

En tentant d'échapper à ses agresseurs, un jeune étudiant a été percuté par un véhicule puis tué sur le coup, dimanche soir près de la résidence de la cité universitaire "Rezzoug Belkhir" d'Oran suscitant la colère de ses camarades quant à l'insécurité qui règne dans le voisinage. Le jeune étudiant originaire de la wilaya Tiaret était inscrit au Master I dans la filière hydraulique à l'université des sciences et de la technologie d'Oran (USTO). Au moment où il s'apprêtait à rejoindre la résidence universitaire, l'étudiant a été apostrophé par trois délinquants armés de couteau et d'épée vers 21h30 afin de lui subtiliser son portable et éventuellement de l'argent.

M. B.

APRÈS AVOIR AGRESSÉ UN SURVEILLANT

Un professeur de lycée placé en détention provisoire à Tébessa

Un professeur de lycée a été placé ce dimanche en détention provisoire par le juge d'instruction du tribunal de Chéria dans la wilaya de Tébessa à la suite d'une agression sur un surveillant à l'intérieur d'un établissement secondaire. Une dispute née il y a quelques jours entre les deux fonctionnaires au sien du lycée « la route El Akla » dans la localité de Chéria a fini par dégénérer jeudi lorsque l'enseignant, professeur de comptabilité, a dans un moment d'énervement fait usage d'une arme blanche, un couteau, blessant grièvement le surveillant. Le professeur avait accusé le surveillant, pré-

cise une source proche des faits, d'avoir poussé un groupe de jeunes à le prendre à partie au moment où il allait rentrer chez lui après la prière du maghreb, mercredi, promettant de prendre sa revanche le lendemain.

La victime admise dans un premier temps au niveau de la structure sanitaire de la ville de Chéria à une soixantaine de km au Sud-Ouest du chef-lieu de wilaya a finalement été transférée vers le CHU de Constantine en raison de la gravité de ses blessures.

Le professeur a de son côté été arrêté et placé en détention en attendant sa présentation devant le parquet, lequel l'avait déféré devant

le juge instructeur qui l'a placé, ce dimanche, en détention provisoire, en attendant son jugement.

La même source a cependant précisé que la direction de l'éducation de Tébessa a pour sa part ouvert une enquête interne et procédé à la suspension du professeur par mesure conservatoire en attendant les résultats de l'enquête sécuritaire et judiciaire.

Le directeur de l'éducation de la wilaya située à l'extrême Est du pays a pour sa part rendu visite à la victime sur les lieux de son hospitalisation, apprend-on par ailleurs.

Amine B.